

BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL
VENDREDI 15 JANVIER 2016 – 10h00/12h30 14h00/18h00

PARIS

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	Françoise HUOT-JEANMAIRE.

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le point licences et rappelle que cette saison dure exceptionnellement 14 mois. Le comparatif de fin de saison 2014 (31 octobre 2014) par rapport au 31 décembre 2015 (soit 14 mois) affiche une progression de 20,8% du nombre de licences (56443 licences au 31 décembre 2015 contre 46.718 au 31 octobre 2014). Le nombre de clubs au 31 décembre 2015 est de 809 contre 758 au 31 octobre 2014.

Si l'on compare les données au 31 octobre (date de clôture de la saison précédente), nous décomptons :

- 50.261 licences soit une progression de 7,6% par rapport au 31 octobre 2014
- 802 clubs, soit une progression de 5,8% par rapport au 31 octobre 2014

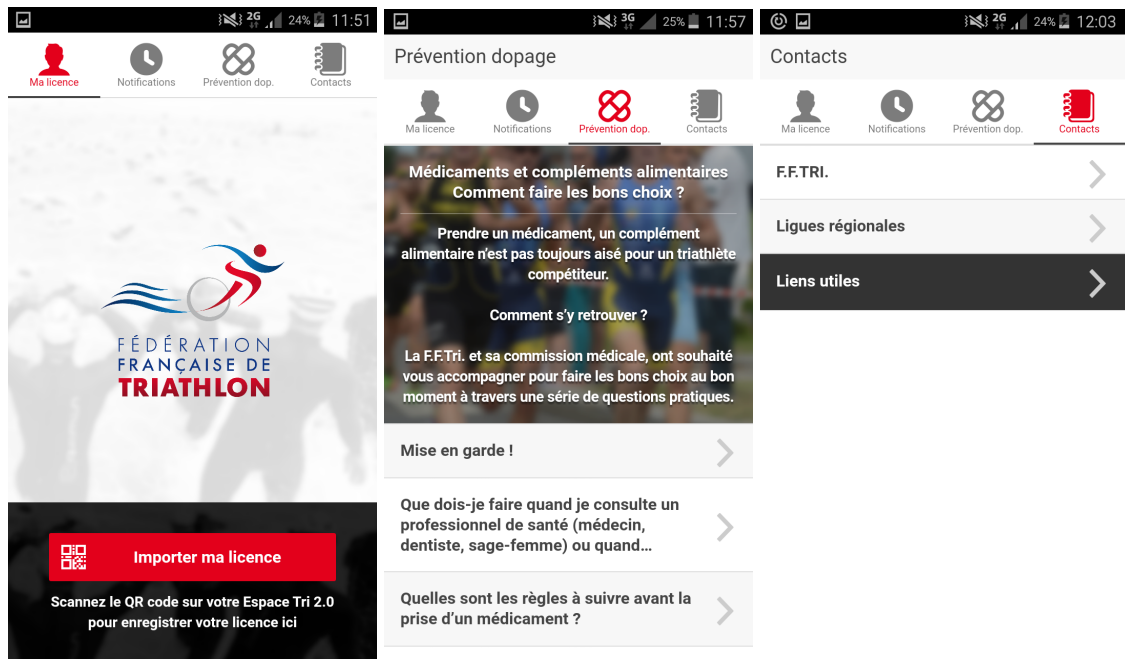
1.2. Siège fédéral : point de situation

Les membres du BDF sont favorables à l'envoi d'une lettre ouverte pour dénoncer la situation dans laquelle la F.F.TRI. se trouve (bâtiment squatté depuis plus de deux ans) et solliciter des évolutions législatives en matière de protection du droit de propriété.

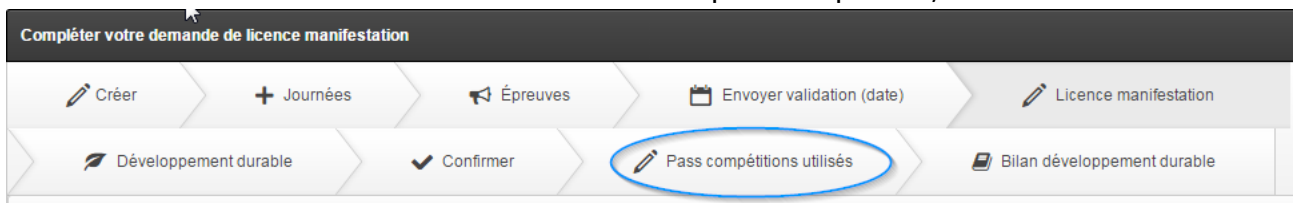
1.3. Espace tri 2.0

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du développement, présente les 3 modules qui vont être déployés dans les jours à venir :

- une application mobile, comprenant 4 onglets à ce jour :
 - un onglet "licence", qui peut être présenté lors du retrait des dossards
 - un onglet "notification" au travers duquel la F.F.TRI. pourra adresser des messages
 - un onglet "prévention du dopage"
 - un onglet "contact".



- le module de déclaration et de facturation des pass compétition,



- le module de création de groupes de bordereaux, permettant de faciliter la gestion de la facturation.

Groupes de bordereaux :

Bordereau n°	Sens	Emis le	Tarif	Nom de la structure
44053	F.F.TRI./Ligue	31/01/2015	20 €	
28644	Ligue/Club	18/10/2014	(20 €)	
44052	Club/Ligue	31/01/2015	(0 €)	CHAMPAGNE ARDENNE
44135	F.F.TRI./Ligue	02/02/2015	20 €	
42362	Ligue/Club	10/01/2015	(20 €)	
44134	Club/Ligue	02/02/2015	(0 €)	CHAMPAGNE ARDENNE
44137	F.F.TRI./Ligue	02/02/2015	20 €	
42363	Ligue/Club	10/01/2015	(20 €)	
44136	Club/Ligue	02/02/2015	(0 €)	CHAMPAGNE ARDENNE
44648	F.F.TRI./Ligue	10/02/2015	20 €	
44154	Ligue/Club	02/02/2015	(20 €)	
44647	Club/Ligue	10/02/2015	(0 €)	CHAMPAGNE ARDENNE

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présentera ces nouveautés aux ligues au cours d'une formation en ligne qui sera mise en place dès la semaine prochaine.

1.4. Compte rendu final d'audit Ligue Côte d'Azur

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, fait savoir que le compte rendu d'audit de la ligue Côte d'Azur sera finalisé dans les prochains jours.

1.5. Réflexion sur l'ordre du jour du séminaire du BDF de Valence

Une réflexion est engagée, le projet d'ordre du jour sera complété dans les semaines à venir.

1.6. Représentation des AG de ligues régionales

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle les dates des AG de Ligues et les représentations fédérales sont établies.

1.7. Représentation sur les GEF 2016

Patrick SOIN, Secrétaire Général, invite les membres du BDF à faire connaître leurs disponibilités pour assurer la représentation fédérale sur les Grandes Epreuves Fédérales.

1.8. Présentation Googlesite AGF

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le Google Site qui a été mis en place pour faciliter la communication des diverses informations et documents en lien avec l'Assemblée Générale Fédérale.

1.9. Calendrier des réunions fédérales 2016 - 1er trimestre 2017

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle les dates des réunions fédérales :

- 21 janvier 2016 : CDF tél
- 19 février 2016 - BDF tél
- 26 février 2016 - BDF PARIS
- 27 février 2016 - CDF PARIS
- 22.23 avril 2016 à Valence - Séminaire du BDF
- 13.14 mai 2016 à PARIS - BDF
- 10 juin 2016 à PARIS - BDF
- 11 juin 2016 à PARIS - CDF
- 23.24 septembre 2016 à PARIS - BDF
- 28 octobre 2016 à PARIS - BDF
- 29 octobre 2016 à PARIS - CDF
- 18.19.20 novembre 2016 en NPDC- Séminaire des Président-e-s de Ligues
- 16 décembre 2016 à PARIS - BDF
- 13.14 janvier 2017 à PARIS - BDF
- 17 février 2017 - BDF tél
- 24 février 2017 - BDF PARIS
- 25 février 2017 - CDF ouvert aux Président-e-s des ligues PARIS
- 18 mars 2017 - AG élective PARIS CNOSF
- 19 mars 2017 - CDF ouvert aux Président-e-s des ligues CNOSF

1.10. Dates de fermetures 2016 Siège Fédéral

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente les dates de fermeture du siège fédéral :

- 6 mai 2016
- 15 juillet 2016
- 31 octobre 2016
- du 26 décembre 2016 au 1^{er} janvier 2017

1.11. Projet d'ordre du jour du CDF tél du 21 janvier 2016

Le projet d'ordre du jour du CDF téléphoné du 21 janvier 2016 est validé en séance.

1.12. RH

1.12.1. Mouvement du personnel

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle que le départ de Paul Farell COUCHE est prévu le 12 février prochain et précise que les membres du Comité Directeur Fédéral et les Président-e-s de Ligues en ont été informés.

1.12.2. Recrutement Aix en Provence

Le processus de recrutement est toujours en cours.

1.12.3. Entretiens du personnel

La période des entretiens du personnel s'étale sur le mois de décembre 2015 et janvier 2016.

1.12.4. Élection des délégués du personnel

Aux élections des délégués du personnel ont été élues Céline RISAL en qualité de titulaire et Kahéna TAALBA en qualité de suppléante.

1.12.5. Plan de formation 2016

Le changement d'OPCA est effectif depuis le 1^{er} septembre 2015 : UNIFORMATION, au lieu d'AGEFOS-PME. En fonction du projet fédéral, 3 orientations de formation ont été définies :

- Le management de projet,
- Le développement personnel,
- Les nouvelles technologies.

Un mail à l'attention des salariés a été envoyé aux salariés pour recueillir leurs besoins : 15 demandes reçues. Un point sera établi avec UNIFORMATION afin de déterminer l'enveloppe budgétaire dont dispose la F.F.TRI. pour assurer la formation de ses salariés.

1.12.6. Bilan formation 2015 :

L'ensemble des salariés a bénéficié d'au moins une formation.

1.12.7. Adhésion au syndicat employeur COSMOS

Patrick SOIN, Secrétaire Général, propose au BDF de procéder à une adhésion groupée au COSMOS, valable pour la fédération et ses organes déconcentrés (ligues et comités départementaux). La cotisation s'élève à 2000€.

Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité.

2. Trésorerie Générale

2.1. Modalité de facturation des pass compétition : sur la base des non licenciés inscrits ou des non licenciés ayant retiré leur dossard ou des non licenciés "partants" ?

Afin de clarifier les modalités de facturation des pass compétition au plan national, Cédric GOSSE, Vice Président en charge du Développement, souhaite que la F.F.TRI. précise si la facturation des pass compétition doit être établie sur le nombre de non licenciés inscrits ou sur le nombre de non licenciés ayant retiré leur dossard ou sur le nombre de non licenciés "partants".

Les membres du BDF valident le principe d'une facturation des pass compétition sur la base de la liste des partants. Cette précision sera intégrée dans le document détaillant les coûts fédéraux adopté par l'Assemblée Générale Fédérale.

2.2. Budget prévisionnel 2016

Le projet de budget 2016 est validé par le BDF et sera soumis :

- aux membres du CDF pour validation.
- à l'Assemblée Générale pour adoption.

3. Marketing / Communication

3.1. Reporting réseaux sociaux F.F.TRI.

Frank BIGNET présente le dernier reporting relatif aux réseaux sociaux. Les sujets ou thématiques qui ont générés le plus d'interactions sont :

- **Equipe de France JO/JP : 46% du volume des interactions en 2015**
- Grandes Epreuves Fédérales : 20% du volume des interactions en 2015
- Pratique Jeune : 15% du volume des interactions en 2015
- Espace Tri 2.0 : 7% du volume des interactions en 2015
- Mixité : 5% du volume des interactions en 2015

Il existe aujourd'hui un écart entre ce que les gens attendent d'une Fédération comme la nôtre et le contenu que l'on propose à notre audience. Pour intéresser et impliquer notre public, il est fortement recommandé de diffuser du contenu adapté à nos cibles et d'utiliser davantage de vidéos et photos.

A titre d'exemple, des Fédérations comme la FFF ou la FFR ne diffusent presque que du contenu impliquant (Equipe de France) et qu'à de très rares occasions du contenu institutionnel.

3.2. Actions de communication sur les grandes épreuves fédérales 2016

La présentation des actions de communication retenue pour 2016 au regard du budget alloué est projetée en séance et sera communiquée aux membres du BDF qui souhaitent en disposer.

4. Triathlon Évènements

4.1. Accord de principe société

Le projet d'accord de collaboration est discuté en séance et sera soumis au CDF du 21 janvier pour validation.

4.2. Présentation des projets de statuts

Les projets de statuts sont présentés en séance et seront soumis au CDF du 21 janvier pour validation.

4.3. Calendrier opérationnel

Les projets d'accord de collaboration et de statuts seront présentés jeudi 21 janvier 2016 au CDF pour validation.

4.4. Points d'informations Paris 2016, Nice

- **Paris 2016** : Environ 400 inscrits à ce jour, mais aucune communication spécifique n'a été réalisée pour le moment.
- **Nice 2016** : Le championnat d'Europe des clubs ne sera pas organisé à Nice, mais en Espagne.

4.5. Embrun : perspectives

Des réunions téléphoniques seront programmées la semaine prochaine avec Gérald IACONO et la maire d'Embrun pour clarifier la situation.

5. Vie Sportive

5.1. Liste des clubs D1 / D2 Triathlon et Duathlon

Dominique SAGARY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, présente la liste des clubs retenus en D1, D2 et D3 par la Commission Nationale Sportive :

- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 DE TRIATHLON

Equipes Hommes	Equipes Femmes
E.C. SARTROUVILLE SAINT JEAN DE MONTS VENDEE TRIATHLON POISSY TRIATHLON MONTPELLIER AGGLO TRIATHLON SAINT RAPHAEL NATATION - TRIATHLON VITROLLES TRIATHLON MULHOUSE OLYMPIQUE TRIATHLON ROUEN TRIATHLON VALENCE TRIATHLON T.C.G. 79 PARTHENAY SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON LES SABLES VENDEE TRIATHLON VERSAILLES TRIATHLON TEAM CHARENTES TRIATHLON * MONTLUCON TRIATHLON METZ TRIATHLON	POISSY TRIATHLON TRI VAL DE GRAY T.C.G. 79 PARTHENAY METZ TRIATHLON ISSY TRIATHLON E.C. SARTROUVILLE BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON TRIATHLON CLUB CHATEAUROUX 36 STADE POITEVIN TRIATHLON AUTUN TRIATHLON TRI SAINT AMAND DUN 18 TEAM CHARENTES TRIATHLON * A.S. LIBOURNE TRIATHLON LA ROCHELLE TRIATHLON E.C.A. CHAUMONT TRIATHLON DUATHLON -

* sous réserve du paiement du droit d'accès à la division.

- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 2 DE TRIATHLON

Equipes Hommes	Equipes Femmes
TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE G.T. VESOUL HAUTE-SAONE TRIATHLON CLUB LIEVIN LA ROCHELLE TRIATHLON TRICASTIN TRIATHLON CLUB ISSY TRIATHLON TEAM TRIATHLON BAIE DE SOMME C.R.V. LYON TRIATHLON AUTUN TRIATHLON A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42 RENNES TRIATHLON BESANCON TRIATHLON LES PIRANHAS PONTIVY TRIATHLON ROUGEOT BEAUNE TRIATHLON SAINTES TRIATHLON	DIJON TRIATHLON LES PIRANHAS MONTLUCON TRIATHLON A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42 TRICASTIN TRIATHLON CLUB VERSAILLES TRIATHLON RENNES TRIATHLON C.R.V. LYON TRIATHLON LES SABLES VENDEE TRIATHLON ROUEN TRIATHLON LES GIRONDINS DE BORDEAUX TRIATHLON * TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON ENVY / EPINAY SOUS SENART TRIATHLON - -

* sous réserve du paiement du droit d'accès à la division.

● CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 DE DUATHLON

Equipes Hommes	Equipes Femmes
E.S.M. GONFREVILLE L'ORCHER METZ TRIATHLON LES TRITONS MELDOIS RENNES TRIATHLON ROUEN TRIATHLON COTE D'OPALE TRI CALAIS SAINT OMER T.C. JOUE LES TOURS EVREUX A.C. TRIATHLON TRI SAINT AMAND DUN 18 TEAM NOYON TRIATHLON A.S. CORBEIL-ESSONNES TRIATHLON A.S.P.T.T. STRASBOURG LES PIRANHAS TRI VAL DE GRAY VITTEL TRIATHLON ENVY/EPINAY SOUS SENART TRIATHLON	ISSY TRIATHLON METZ TRIATHLON RENNES TRIATHLON TRI VAL DE GRAY LES TRITONS MELDOIS COTE D'OPALE TRI CALAIS SAINT OMER ROUEN TRIATHLON CAMBRAI TRIATHLON LES PIRANHAS EVREUX A.C. TRIATHLON MONTLUCON TRIATHLON LE STADE FRANCAIS TRIATHLON ENVY/ EPINAY SOUS SENART TRIATHLON VERSAILLES TRIATHLON NAVECO BETSCHDORF -

● CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 2 DE DUATHLON

Equipes Hommes
ENDURANCE 72 TRIATHLON ISSY TRIATHLON PONTIVY TRIATHLON O.S.M. LOMME NATATION TRIATHLON SAINTES TRIATHLON 17 A.S.P.T.T. ANGERS RODEZ TRIATHLON 12 VERSAILLES TRIATHLON MONT SAINT AIGNAN TRIATHLON SENART SAVIGNY TRIATHLON MONTLUCON TRIATHLON GRAVELINES TRIATHLON U.S. PALAISEAU TRIATHLON - - -

5.2. Tenues arbitres

Dominique SAGARY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, présente la proposition d'évolution de tenue des arbitres formulée par la Commission Nationale d'Arbitrage.

Les membres du BDF valident et soutiennent la proposition de la Commission Nationale d'Arbitrage. Les demandes de devis sont mettre en oeuvre dans les meilleurs délais et les commandes sont à programmer afin de respecter le calendrier validé lors du CDF du 13 juin 2015 soit respecté :

- Début 2016 : Commande des tenues pour les ligues qui le souhaitent,
- 2016 - 2017 - 2018 : Adoption progressive des nouvelles tenues par les ligues,
- 2020 : Adoption définitive des nouvelles tenues.

Par ailleurs, il est rappelé que le plafonnement du prix de la chasuble à 30 € pour les ligues a été décidé lors du BDF du 12 décembre 2015.

5.3. Championnats de France des Ligues

Le Président LESCURE fait savoir que le Président de la Ligue Rhône Alpes, Jean-Marc GROSSETETE, lui a adressé un courrier pour connaître la position du BDF concernant l'intérêt porté au Championnat de France des Ligues : s'agit-il d'une épreuve nationale d'animation territoriale ou d'une épreuve nationale majeure ? Cette question est soulevée car les meilleurs éléments de la ligue Rhône Alpes participent en août à des stages IATE ou à des épreuves internationales, ce qui n'a pas permis, en 2015, à la ligue d'aligner ses meilleures équipes au Championnat de France des Ligues Régionales.

Les membres du BDF indiquent que les calendriers internationaux ont bien évolué depuis la création du Championnat de France des Ligues en 1992 et que dorénavant des épreuves internationales et nationales (D1) augmentent l'offre sportive de compétitions des catégories cadet/junior. Ils précisent qu'il est difficile de réaliser des stages IATE en dehors des congés scolaires et rappellent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des opérateurs pour organiser le Championnat de France des Ligues.

Une réflexion globale sera engagée sur l'ensemble des Grandes Epreuves Fédérales pour la prochaine olympiade, mais pour la saison en cours, les membres du BDF souhaitent que le championnat de France des ligues soit mieux valorisé et que toutes les ligues régionales soient présentes au départ.

6. Développement

6.1. Raid

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente un point d'information sur l'avancée des travaux et des échanges avec la FRMN :

- étudier les possibilités de "codification" des distances des raids afin de pouvoir effectuer des déclarations dans l'Espace Tri 2.0 ;
- faciliter la prise de contact au niveau régional, entre les ligues régionales FFTRI et les référents régionaux de la FRMN.

Par ailleurs, Jean-Michel BUNIET fait savoir que le Président de la FRMN, Hervé SIMON, sera présent lors de l'Assemblée Générale Fédérale à Nancy.

7. Haut Niveau / International / Médical

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présente les tenues des athlètes pour les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques. Il précise que les coloris sont imposés par "Adidas Monde" et précise que des coloris plus clairs auraient sans doute été plus appropriés compte tenu du climat attendu à Rio.

8. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

8.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, présente un point d'avancée des travaux relatifs à la réforme territoriale.

En terme de méthode, Cédric GOSSE précise que la mise en place de structure de coordination par nouvelle région est nécessaire pour faciliter les travaux de "fusion de ligues". Ces structures de coordination auront pour objet :

- de représenter ses membres (les ligues devant fusionner sur une même région) et de coordonner les actions conduites de manière commune par ces derniers dès lors que ces actions présentent une dimension et un intérêt conjoints au niveau de la région. A ce titre, l'association sera l'interlocuteur unique des collectivités publiques nouvellement organisées en application de la réforme territoriale de l'Etat, notamment, du conseil régional et des directions régionales de l'Etat ;
- de réaliser un état des lieux de la situation sportive, juridique, économique et financière de chaque ligue la composant ;
- de préparer le projet de fusion qui sera ensuite arrêté par le comité directeur de chaque ligue membre de l'association et soumis pour approbation à leur assemblée générale respective ;
- de devenir, le cas échéant, la nouvelle ligue régionale de triathlon qui résultera de la fusion des ligues la composant.

Le projet de statuts des structures de coordination sera adressé en début de semaine prochaine à l'ensemble des membres du CDF et des président-e-s de ligues.

Les points devant être traités lors du CDF du 27 février prochain sont listés ci-dessous :

- acter le principe de création d'associations de coordination entre les ligues régionales existantes concernées par la réforme territoriale (hors Ligue Normandie)
- reconnaître pour les besoins de la réforme ces associations de coordination comme des organes déconcentrés de la Fédération.
- adopter les statuts types définissant les missions et le cadre de fonctionnement des associations de coordination
- déléguer au BDF le contrôle (instruction / validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination

Par ailleurs Cédric GOSSE propose de profiter de la présence des Président-e-s de Ligues dès la veille du CDF pour organiser, avec notre cabinet comptable, une réunion d'information le vendredi 26 février de 19h à 21h. Les membres du BDF valident cette proposition.

8.2. Évolution du dispositif fédéral de l'Accord-Cadre F.F.TRI. LR.TRI. suite à la "Réforme territoriale"

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, indique que la modification du nombre de ligues régionales doit s'accompagner d'une évolution du dispositif fédéral de l'accord cadre F.F.TRI. - LR.TRI..

Il est proposé d'ajouter au groupe de travail "Réforme territoriale" deux président-e-s de ligues non concernés par une fusion et d'engager une réflexion sur ce sujet complémentaire. Les membres du BDF valident cette proposition.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général



BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL
VENDREDI 19 FÉVRIER 2016 – 18h00/19h00
TÉLÉPHONÉ

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Trésorerie Générale

1.1. Validation des comptes

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, précise qu'il a été très difficile de sortir les comptes pour le BDF de ce jour car le calendrier des travaux de clôture des comptes, d'intervention du cabinet d'expertise comptable et du commissaire aux comptes est extrêmement serré.

Le Trésorier Général indique que le résultat 2015 de la F.F.TRI. s'élève à ce jour à 6 549,70 € et celui du TEVE à -229 513,67 €. Il précise également que l'augmentation de capital de TEVE n'a pu se faire qu'à hauteur de 450.000€ et non à hauteur des 500.000 € proposés et validés par le CDF du 24 octobre 2015.

Le projet d'arrêté des comptes est validé à l'unanimité par le BDF. Le document de synthèse présenté ce soir sera transmis dès lundi aux membres du CDF et aux Président-e-s de Ligue. Le bilan et le compte de résultat seront transmis le mercredi 24 février au plus tard.

2. Proposition d'avenant à la RGF 2016

Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, propose à la demande de Pierre BIGOT, Président de la Commission Nationale de la Réglementation, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du CDF du 27 février prochain :

- proposition d'avenant à la RGF 2016

Il s'agit de :

- prendre en compte de l'article 129 de LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant notamment les articles L231-2, L231-2-1 du code du sport préciser dans la RGF, lequel n'oblige plus les athlètes à présenter un certificat médical d'un sport spécifique, la mention « sport en compétition » est désormais suffisante ;

- préciser que l'organisateur d'une épreuve se déroulant sur le territoire de plusieurs ligues régionales doit déclarer son épreuve auprès de la ligue sur laquelle se situe le lieu de départ ;
- préciser que "tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit".

Les membres du BDF valident à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour du CDF du 27 février.

3. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, propose au BDF de compléter les points prévus à l'ordre du jour du CDF du 27 février prochain en lien avec la réforme territoriale :

- Adopter le calendrier général de mise en place de la réforme
- Acter la mise en place d'une trame fédérale de traité de fusion à utiliser obligatoirement par toutes les ligues concernées.
- Déléguer au BDF la validation de cette trame produite par un prestataire juridique
- Déléguer au BDF le contrôle et la validation des traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme

Les membres du BDF valident à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour du CDF du 27 février.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL
VENDREDI 26 FÉVRIER 2016 – 10h00/18h15
PARIS

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Marketing / Communication

1.1. Réflexion sur le renouvellement du site internet fédéral

Le Président LESCURE remercie Stéven LE LHYARIC, chargé de communication digitale, pour sa présentation, pour son engagement et son dynamisme.

Le BDF valide le principe de création d'un nouveau site internet, qui soit évolutif, plus ergonomique et adapté aux différentes tailles d'écran (mobile, tablette, pc). Le BDF remercie Stéven LE LHYARIC de bien vouloir préparer un rétroplanning et une proposition de budget.

1.2. Partenariat Fondation Arc

Le contrat avec la Fondation Arc court jusqu'à la fin de l'année 2016. Des réunions sont programmées pour étudier les possibilités de reconduction de ce partenariat.

2. Secrétariat Général / Administration Générale

2.1. Point licences

Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 31 janvier :

- 45 224 licences au 31/01/2016 contre 42 965 au 31/01/2015, soit une progression de +5,3%
- 787 clubs au 31/01/2016 contre 771 au 31/01/2015, soit une progression de +2%.

2.2. Siège fédéral : point de situation

Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, rappelle que le Président a adressé aux pouvoirs publics et aux médias une lettre ouverte dénonçant la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis plus de 2 ans suite à l'effraction et l'occupation illégale de nos locaux.

2.3. Espace Tri 2.0

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente :

- les dernières évolutions mises en service :
 - application smartphone,
 - simplification de la facturation,
 - suivi /gestion / facturation des pass compétition
- les évolutions à venir :
 - les statistiques détaillées F.F.TRI. / Ligue / Club
 - l'application santé
- les évolutions à prévoir :
 - mutation en ligne
 - prise en compte de l'évolution des agréments Longues Distances
 - intégration du calendrier des épreuves et de la RGF sur l'application smartphone
 - bilan annuel de l'arbitrage

Jean-Michel BUNIET précise également qu'il a réuni les 12 et 13 février derniers un groupe de réflexion sur l'évolution de l'Espace Tri 2.0, principalement orientée vers la gestion des droits d'accès et des rôles, la liaison avec un système de comptabilité, la mise en place de paiements en ligne et une plus grande paramétrabilité. Le groupe de réflexion est composé de :

- 3 élus fédéraux
- 1 représentant direction
- 2 salariés du secteur adhésion
- 2 président-e-s de Ligue
- 2 correspondants de ligue
- 2 représentants de club / organisateur
- 1 licenciée

Espace Tri 2.0 devient une application de plus en plus importante pour le fonctionnement et qui prendra de plus en plus de place dans la vie fédérale. Une réflexion stratégique devra être menée par le BDF pour définir si le développement de cet outil doit être internalisé.

Pour ce qui concerne les inscriptions en ligne, Jean-Michel BUNIET précise qu'il est important que notre outil puisse se calquer sur le système NJUKO afin de pouvoir disposer en temps réel des nouvelles fonctionnalités développées par NJUKO, tout en conservant les spécificités utiles à notre fédération telles que la vérification des licences, la gestion complète des pass compétition et les inscriptions « club ». La refonte de notre outil d'inscriptions en ligne devrait être finalisée pour la fin du mois de mars 2016.

2.4. Communication interne

Le Président LESCURE rappelle que l'audit précédemment réalisé préconisait d'identifier un référent "communication interne" (vis à vis de nos ligues, clubs, comité directeur, ...) et propose d'identifier :

- Stéven LE HYARIC pour ce qui concerne la communication digitale
- Narjess BRAHIM pour ce qui concerne la communication administrative

2.5. Représentations nationales et internationales

Les membres du BDF valident en séance les représentations fédérales sur les épreuves nationales et internationales.

2.6. Service civique

Frank BIGNET présente un point d'information sur le dispositif "service civique". Le [Service Civique](#) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Les structures désirant davantage d'information sont invitées à consulter le [guide à destination des organismes d'accueil](#) disponible sur le site officiel <http://www.service-civique.gouv.fr/>.

Une information sera diffusée lors du CDF ouvert aux Président-e-s de Ligues et il sera demandé aux ligues si elles souhaitent solliciter un agrément "service civique".

2.7. AGF NANCY du 19 mars 2016

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle que toutes les informations et documents en lien avec cette AG sont disponibles sur le mini-site internet mis en place par Narjess BRAHIM. Les membres du BDF saluent cette initiative.

Le projet d'ordre du jour qui sera soumis à validation du CDF du 27 février est le suivant :

1. **Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Fédérale du 14 mars 2015**
2. **Rapport Moral du Président**
3. **Rapports d'Activités :**
 - a. *Secrétaire Général,*
 - b. *Vice-Président en charge des Ligues Régionales et des affaires disciplinaires,*
 - c. *Vice-Président en charge de la Communication et du Marketing,*
 - d. *Vice-Président en charge de la Vie Sportive Nationale,*
 - e. *Vice-Président en charge du Haut Niveau, des Affaires Internationales et du Médical,*
 - f. *Vice-Président en charge du Développement,*
 - g. *Directeur Technique National.*
4. **Rapport Financier du Trésorier Général**
5. **Intervention du Commissaire aux Comptes**
6. **Validation des comptes 2015**
7. **Proposition de Budgets Prévisionnels 2016**
8. **Proposition des Coûts 2017**
9. **Proposition d'évolution du règlement disciplinaire anti dopage**
10. **Proposition d'évolution des statuts fédéraux**
11. **Présentation des candidat(e)s à l'élection du Comité Directeur**
12. **Élection au Comité Directeur Fédéral (1 poste vacant)**
13. **Remise des récompenses / Challenge national Jeunes des clubs**
14. **Informations diverses**

Les membres du BDF valident ce projet d'ordre du jour, ce dernier sera soumis pour adoption au CDF du 27 février.

Le Secrétaire Général précise qu'il s'agit de la dernière AG amenée à valider en séance le PV de l'AG passée. A partir de cette année, les projets de PV d'AG seront transmis par email pour validation afin de pouvoir être diffusés officiellement plus rapidement. Il rappelle les statuts fédéraux prévoient que les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers et de gestion sont communiqués au ministre chargé des sports, ainsi qu'à la préfecture du département où la Fédération a son siège. Cet envoi se fait généralement dans les 3 mois qui suivent la tenue de l'AG.

2.8. Projet d'ordre du jour du séminaire du BDF - Valence

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le projet d'ordre du jour du Séminaire du BDF prévu à Valence les 22 et 23 avril prochains. Des réflexions seront engagées sur les coûts fédéraux, les grandes épreuves fédérales, la réforme territoriale, et la politique à engager vis à vis de nos clubs et organisateurs.

2.9. Organisation CDF du 11 juin

Les hôtels ayant augmenté leurs tarifs pour la période du mois de juin 2016 compte tenu de l'organisation, en France, de l'Euro 2016 de Football, il est proposé au membres du BDF de modifier la date de réunion du Comité Directeur habituellement organisée en juin.

Cette proposition est validée par le BDF :

- le BDF initialement prévu le 10 juin est décalé au 27 mai (14h à 19h)
- le BDF initialement prévu le 11 juin est décalé au 28 mai

3. Trésorerie Générale

3.1. Proposition de bilan et de compte d'exploitation 2015

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, présente le bilan et compte d'exploitation 2015, légèrement amendé depuis la présentation du 19 février dernier.

Ces documents sont validés par le BDF et seront présentés au CDF du 27 février pour adoption.

4. Triathlon Évènements

4.1. Point accord de collaboration TEVE/SLE

La signature de l'accord de collaboration est prévue le 27 février 2016.

5. Vie Sportive

5.1. Tenue d'arbitres

Le BDF propose à la majorité (1 abstention) au CDF de valider le devis présenté par la société MAKO.

5.2. Appel droit d'accès D2 Girondins de Bordeaux

Le club "Les Girondins de Bordeaux" accède cette saison au Championnat de France des clubs de D2 de Triathlon féminin. Dans la mesure où il n'est pas labellisé "Ecole de Triathlon", ce club est

soumis au paiement du droit d'accès prévu par la Réglementation Sportive en vigueur, à savoir 3000€.

Le président du club "Les Girondins de Bordeaux" a demandé à la Commission Nationale Sportive, par lettre recommandée avec avis de réception, à être exonéré du règlement de ces droits d'accès au regard des démarches et frais engagés par le club pour mettre en place une école de triathlon et solliciter une labellisation fin 2016.

La Réglementation Fédérale n'ayant pas évolué récemment en matière de droits d'accès, les conditions d'accès étant connues par tous les clubs souhaitant concourir en D1 ou en D2, la Commission Nationale Sportive n'a accordé aucune exonération des droits d'accès.

Cette décision est contestée par le Président du club "Les Girondins de Bordeaux", lequel a déposé une demande de recours devant le Bureau Directeur Fédéral par lettre recommandée avec avis de réception.

Considérant que le club "Les Girondins de Bordeaux" ne remplissait pas les critères de labellisation "Ecole de Triathlon" en septembre 2015 ;

Considérant que la Commission Nationale Jeunes n'a pas attribué de labellisation "Ecole de Triathlon" au club "Les Girondins de Bordeaux" ;

Considérant qu'au regard de cette absence de labellisation, le club "Les Girondins de Bordeaux" doit, conformément à la Réglementation Sportive, régler un droit d'accès s'élevant à 3000€ pour prétendre à la participation au Championnat de France des Clubs de 2ème Division de Triathlon ;

Considérant que cette disposition réglementaire n'est pas nouvelle et qu'elle n'a pas fait l'objet de modification par rapport à la saison 2015 ;

Considérant que l'équipe du club "Les Girondins de Bordeaux" s'est sélectionnée sportivement pour une accession en 2^{ème} Division du Championnat de France des Clubs Féminins de Triathlon et que le club s'est volontairement engagé dans ce championnat ;

Considérant le fait que le club "Les Girondins de Bordeaux" accède pour la première fois à un championnat de France des clubs ;

Considérant la politique jeune portée par le club, matérialisée par l'ouverture d'une école de triathlon en septembre 2015, l'envoi de deux personnes en formation BF4 et d'un BF5 ;

Considérant la volonté affichée par le club d'obtenir le label "Ecole de Triathlon*" au moment de la période de labellisation 2016 ;

Le BDF décide, à la majorité, de réformer la décision de la Commission Nationale Sportive et d'appliquer très exceptionnellement l'aménagement financier suivant :

- le versement immédiat de 50% des droits d'accès dus (soit 1500€)
- le dépôt d'un chèque de caution de 50% des droits d'accès dus (soit 1500€), lequel ne serait encaissé en fin de saison que si le club ne remplit pas au 31 août 2016 les critères requis pour l'obtention du label "Ecole de Triathlon *".

Le BDF remercie le club "Les Girondins de Bordeaux" de bien vouloir faire connaître son accord sur cette proposition, et si elle lui agréée, de faire parvenir au siège fédéral les deux chèques de 1500 € sus-mentionnés sous quinze jours.

Conformément à l'article R141-9-1 du Code du Sport, le club dispose d'un délai d'un mois à compter de la notification de cette décision (date de réception par voie postale de la décision)

pour la contester auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel se situe le siège social du club. Conformément à l'article R141-5 du Code du Sport, la saisine de la commission de conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux et qu'elle doit être effectuée dans les quinze jours suivant la notification de la décision contestée.

6. Développement

6.1. Plan citoyen du sport



Appel à projet « Triathlon Citoyen »



Dans le cadre de l'agenda "Triathlon Citoyen", la F.F.TRI. souhaite mettre en avant les actions portées par les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales, au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au travers un appel à projet. 5 projets pourront être soutenus à hauteur de 5000 euros.

Le détail de l'appel à projet est disponible sur le site fédéral à l'adresse suivante : http://fftri.com/files/pdf/Appel%20a%CC%80%20projet%20Triathlon%20Citoyen_0.pdf

6.2. Raids

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente un point d'avancée des travaux menés avec la FRMN :

- Rédaction par la FRMN des Règles Techniques et de Sécurité des Raids :
 - En cours de finalisation.
- Adaptation de la classification et de l'accessibilité des distances Raids à nos principes :
 - En cours de finalisation
- Préparation des championnats de France F.F.TRI. - FRMN:

Jeunes → Les Vans

Date : 16 avril 2016

Site internet :

<http://cdco07.fr/index.php/infos-chassezac>



Adultes → Chamrousse

Dates : 14-15 & 16 juillet 2016

Site internet :

<http://aventure-dauphinoise.raidsaventure.fr/>



- **Demande de délégation :**

- La demande de délégation sera officiellement déposée avant l'été 2016
- Suite aux échanges avec le Directeur des Sports, un poste de CTN devrait être affecté à la F.F.TRI. dès septembre 2016 pour le développement des Raids.

- **Relations régionales :**

- Les coordonnées des ligues F.F.TRI. ont été communiquées à la FRMN
- La FRMN recense actuellement les volontaires désireux de s'impliquer dans une action commune
- Des contacts au niveau régional sont donc à prendre.

6.3. Convention MEN - MVJS - UNSS - USEP - FFTRI

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présente le projet de convention entre le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Fédération Française de Triathlon, l'Union Nationale du Sport Scolaire et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

Le BDF confirme son souhait de signer cette convention.

6.4. Point d'étape groupe de travail "école de triathlon"

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présente les propositions d'évolutions du dispositif de labellisation "Ecole de Triathlon", formulées par le groupe de travail ad hoc.

Ces propositions seront étudiées lors du séminaire du Bureau Directeur en avril prochain.

6.5. Commercialisation mallette EFT

La mallette EFT a été présentée en Avignon le 12 décembre 2014 à l'occasion des 25 ans de l'ITU et de la F.F.TRI., ainsi qu'à Paris le 15 janvier 2016 à l'occasion de la conférence ETU des Président-e-s de fédérations de triathlon affiliées à l'ETU. Les fédérations étrangères ont manifesté un grand intérêt pour ces outils développés par la F.F.TRI. et certaines ont souhaité en faire l'acquisition.

Dans la mesure où la F.F.TRI. est propriétaire des droits relatifs à la mallette pédagogique en France et au niveau international, les fédérations établies dans les 169 Etats signataires de la convention de Berne, ne peuvent pas, par exemple, traduire, reproduire et commercialiser cette mallette sans l'autorisation préalable de la F.F.TRI..

Il est néanmoins possible à la F.F.TRI. de céder ses droits par contrat d'édition et les membres du BDF valident le principe d'une négociation en ce sens à engager directement avec l'ETU ou l'ITU.

7. Haut Niveau / International / Médical

7.1. Accueil d'une épreuve à label ITU à Paris en 2017

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau et des Relations Internationales et du Médical, précise que la F.F.TRI. doit rapidement candidater si elle souhaite accueillir une épreuve à label ITU à Paris en 2017.

Ce sujet doit être étudié avec nos partenaires, la Mairie de Paris et Paris 2024 dans la mesure où l'organisation d'une grande épreuve internationale à Paris en 2017 peut être importante dans la perspective d'attribution des JO-JP 2024 prévue le 11 septembre 2017 à Lima, au Pérou.

7.2. Club France 2016

Dominique FRIZZA, Vice-président en charge du Haut Niveau et des Relations Internationales et du Médical, présente le bilan Club France 2015 et rappelle les objectifs du dispositif. L'évolution depuis 2013 est de +23,70%. En 2015, le nombre de médailles obtenues est de 52 dont 23 en or.

Dominique FRIZZA présente également les différentes étapes du Club France 2016 avec une offre sportive variée.

Il remercie Kahena TAALBA pour son engagement et la qualité de son travail au sein de ce dispositif.

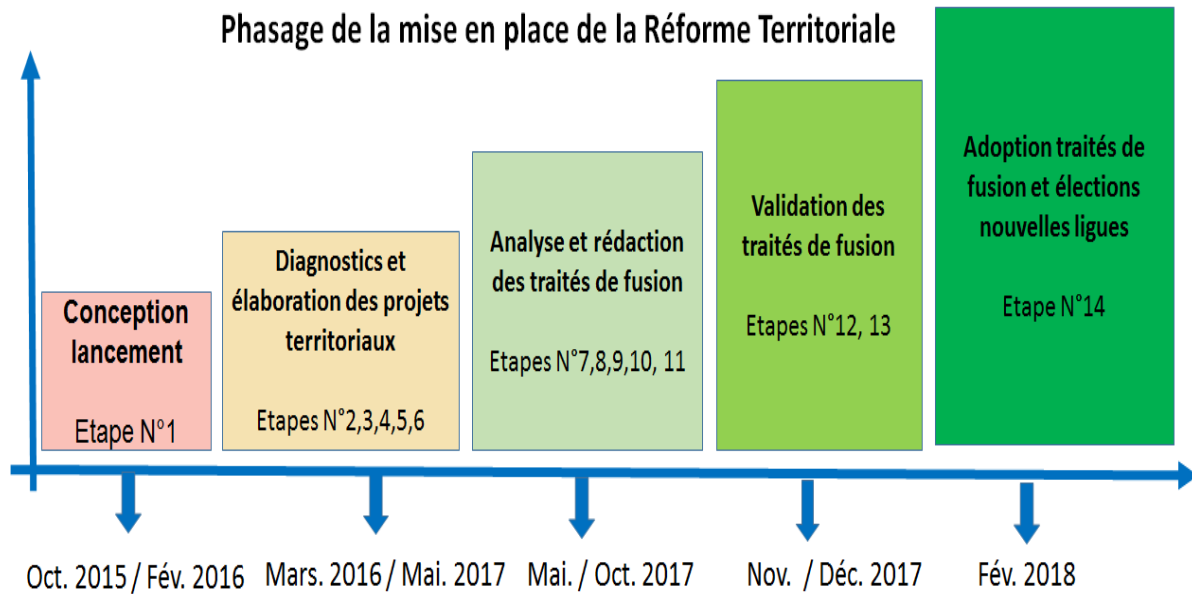
7.3. Groupe de Travail sur le PPF (programme de performance fédéral)

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau et des Relations Internationales, fait savoir qu'il a constitué un groupe de travail dont l'objectif est d'établir un état des lieux de notre filière de haut niveau.

8. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

8.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, présente le calendrier proposé par le groupe de travail "Réforme territoriale", découpé en 4 phases :



Le BDF valide à l'unanimité les points qui seront proposés pour validation au CDF du 25 février :

- Acter le principe de création d'associations de coordination entre les ligues régionales existantes concernées par la réforme territoriale (hors Ligue Normandie)
- Reconnaître pour les besoins de la réforme ces associations de coordination comme des organes déconcentrés de la Fédération.
- Adopter les statuts types définissant les missions et le cadre de fonctionnement des associations de coordination
- Déléguer au BDF le contrôle (instruction / validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination
- Adopter le calendrier général de mise en place de la réforme
- Acter la mise en place d'une trame fédérale de traité de fusion à utiliser obligatoirement par toutes les ligues concernées.
- Déléguer au BDF la validation de cette trame produite par un prestataire juridique
- Déléguer au BDF le contrôle et la validation des traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme

Lorsque le calendrier de mise en place de la réforme sera validé par le CDF, ce dernier sera communiqué au Ministère chargé des Sports.

9. Questions diverses

9.1. Suite de l'audit

Le Président LESCURE propose au BDF de solliciter un devis auprès du cabinet qui a réalisé l'audit pour établir un point d'étape. Les membres du BDF valident cette proposition.

9.2. Ligue Martinique

La Ligue Martinique de Triathlon a sollicité l'autorisation de la F.F.TRI. pour adhérer à l'organisation Centre Américaine et Caribéenne des Sports (CACSO Central American and



Caribbean Sports Organization) et plus particulièrement à la Confédération Centre Américaine et Caribéenne de Triathlon.

A l'instar du CNOF (Comité National Olympique et Sportif Français) qui a donné son accord pour que le CROS Martinique intègre la CANOC (Caribbean Association of National Olympic Committee) puis la CACSO (Central American and Caribbean Sport Organisation), la Fédération Française de Triathlon donne son plein accord pour que la Ligue Martinique de Triathlon effectue une demande d'adhésion à sa confédération de référence, la Confédération Centre Américaine et Caribéenne de Triathlon.

Sous réserve de cette acceptation d'affiliation par la confédération, la ligue Martinique de Triathlon est donc autorisée à conduire des actions de coopération avec cette dernière et à organiser ou participer à des manifestations sportives internationales à caractère régional.

Néanmoins, il est rappelé que la Ligue Martinique de Triathlon est un organe déconcentré, chargé de représenter la F.F.TRI. sur le territoire de son ressort. En l'occurrence toute démarche de candidature à l'organisation d'une épreuve à label international sous l'égide de l'International Triathlon Union (ITU) ou continental sous celui de la Panamerican Triathlon Confederation (PATCO) doit faire l'objet d'un dépôt de dossier préalable à la F.F.TRI. pour agrément.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF
MARDI 05 AVRIL 2016 – 18h30 - 20h00
TÉLÉPHONÉ

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Invité	Pierre DUVELLEROY, invité sur le point 3. Espace Tri 2.0
Absent(s)/ excusé(s)	

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Audit des comptes de la ligue Côte d'Azur et action en justice

Suite à la réalisation d'un audit des comptes de la ligue Côte d'Azur, le Comité Directeur Fédéral du 24 octobre 2015 a déjà acté à la majorité (2 abstentions) le principe d'une action en justice à l'encontre de Madame Elisabeth BARRAUD et de toute personne qui serait impliquée dans les faits découverts.

Le rapport d'audit définitif ayant été transmis récemment à notre avocat pour analyse, ce dernier précise qu'il nous faut choisir le type d'action à engager, soit une procédure pénale, soit une procédure civile.

Le point 2.2.4. des statuts précise que le Président "*représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile et devant toute juridiction en demande comme en défense. Il a ainsi la qualité et le pouvoir d'ester en justice au nom et pour le compte de la Fédération*". Avant d'engager une action en justice, le Président LESCURE souhaite recueillir l'avis des membres du Bureau Exécutif concernant le type de procédure à engager, procédure civile ou procédure pénale.

Dominique SAGARY, également Président de la Ligue Côte d'Azur, fait savoir qu'il ne prend pas part au vote

Les membres du Bureau Exécutif demandent la mise en place d'une procédure pénale à l'encontre de Madame Elisabeth BARRAUD et de toute personne qui serait impliquée dans les faits découverts. Le Président LESCURE décide en conséquence d'engager une procédure pénale à l'encontre de Madame Elisabeth BARRAUD et de toute personne qui serait impliquée dans les faits découverts et sollicitera notre avocat à ce titre.

2. XTERRA France de Gérardmer : demande d'avis consultatif + demande d'autorisation

Par lettre recommandée avec avis de réception, l'organisateur du cross triathlon "XTERRA France" a sollicité :

- "l'autorisation préalable telle que prévue à l'article L331-5 du code du sport" pour une épreuve de cross triathlon ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon donnant lieu à remise de prix en argent dont la valeur excède 3000 euros.
- l'avis consultatif de la Fédération Française de Triathlon sur la demande d'autorisation pour l'organisation du cross triathlon du 3 juillet 2016 déposée auprès de la Préfecture des Vosges.

2.1. Pour ce qui concerne la lettre RAR sollicitant "l'autorisation préalable telle que prévue à l'article L331-5 du code du sport" pour une épreuve de cross triathlon, prévue le 03 juillet 2016, ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon donnant lieu à remise de prix en argent dont la valeur excède 3000 euros :

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, l'âge minimum requis pour accéder aux différentes épreuves prévues ;

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, les règles de sécurité que devront respecter les concurrents ;

Considérant l'impossibilité de pouvoir prendre connaissance, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, du dispositif de secours mis en place ;

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, si ce dernier a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de l'ensemble des pratiquants (licenciés F.F.TRI. et non licenciés F.F.TRI.) conformément aux articles L331-9 et L321-1 du code du sport.

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de ne pas accorder l'"autorisation préalable" sollicitée. Par ailleurs, il sera rappelé que, conformément à l'article L.331-6 du code du sport, *"le fait d'organiser une manifestation sportive dans les conditions prévues à l'article L. 331-5 sans l'autorisation de la fédération délégataire est puni de 15 000 euros d'amende"*.

2.2. Pour ce qui concerne la lettre RAR sollicitant l'avis consultatif de la Fédération Française de Triathlon sur la demande d'autorisation pour l'organisation du cross triathlon du 3 juillet 2016 déposée auprès de la Préfecture des Vosges :

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base du dossier transmis, l'âge minimum requis pour accéder aux différentes épreuves prévues ;

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base du dossier transmis, les règles de sécurité que devront respecter les concurrents ;

Considérant l'impossibilité de pouvoir prendre connaissance, sur la seule base du dossier transmis, du dispositif de secours mis en place ;

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base du dossier transmis, si l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de l'ensemble des pratiquants (licenciés F.F.TRI. et non licenciés F.F.TRI.) conformément aux articles L331-9 et L321-1 du code du sport.

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité d'émettre un avis négatif sur le dossier présenté. Par ailleurs, le Bureau Exécutif précise que l'épreuve XTERRA ELIMINATOR évoquée à la page 2 du dossier "DEMANDE D'AUTORISATION Préfecture des Vosges" ne relève pas d'une discipline déléguée à la F.F.TRI.. Il s'agit en effet d'un "tournoi de VTT" et il appartient à l'organisateur de solliciter l'avis de la fédération délégataire concernée.

Les décisions de la F.F.TRI. seront envoyées par courrier à l'organisateur et transmises :

- au Président de la Ligue Lorraine de Triathlon
- au Maire de Gérardmer
- au Président du Conseil Départemental des Vosges
- au Président du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
- au Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
- au Préfet des Vosges
- à la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL)

3. Espace Tri 2.0 : point de situation / perspectives

Une grande partie des services aux licenciés et aux clubs passe par les outils informatiques (Espace Tri 2.0, application mobile.... Les applications informatiques sont à la fois une nécessité moderne et certainement le meilleur moyen de créer une dynamique nouvelle. Il sera donc constamment nécessaire d'évoluer dans ce domaine et de faire évoluer nos applications, d'en créer de nouvelles et de les adapter.

Le Président LESCURE remercie Pierre DUVELLEROY, gérant de la société ANEWCO, d'avoir pu se rendre disponible pour apporter son éclairage sur les orientations que la F.F.TRI. peut prendre en matière informatique et profite de sa présence pour le remercier pour l'excellent travail réalisé par ANEWCO pour la F.F.TRI..

Le contrat actuel avec ANEWCO arrivant à son terme, la F.F.TRI. doit s'interroger sur la stratégie qu'elle doit mettre en place en matière informatique :

- mettre en place un nouveau contrat avec la société ANEWCO ;
- ouvrir son propre département informatique, en embauchant des développeurs, pour assurer la maintenance d'Espace Tri 2.0 d'une part et assurer les nouveaux développements d'autre part. La question du développement du nouveau site Internet, ou à minima de son entretien futur est également évoquée. Potentiellement, ce département pourrait également gérer ce type de mission, mais il faudrait déterminer les priorités car il ne sera pas possible de mener de front les deux missions (Espace Tri 2.0 / Site Internet fédéral) à effectif constant. Dans le cas où le Bureau souhaiterait investir cette voie, il faudra également déterminer la localisation du lieu de travail de ces développeurs (en région parisienne à proximité du siège de la F.F.TRI. ou dans le sud ouest à proximité de la société d'ANEWCO).

La décision sera prise lors du Bureau Exécutif qui se tiendra à Valence le 22 avril prochain et qui devra disposer du devis proposé par ANEWCO, de l'estimation de l'impact budgétaire en cas d'embauche de développeurs, des profils et fiches de postes correspondants.

4. Point de situation externe fonctionnement du siège

Un audit du fonctionnement du siège avait été réalisé sur la période de décembre 2013 à mars 2014 par le cabinet TEAM CO DEVELOPMENT et un certain nombre d'évolutions avait été préconisé par ce cabinet.

Un point d'analyse sur le fonctionnement actuel du siège a été sollicité auprès de TEAM CO DEVELOPMENT pour mesurer le chemin parcouru depuis cette date. Les membres du Bureau Exécutif valident le devis proposé par ce cabinet.

5. Informations/questions diverses

Dominique FRIZZA, Vice Président en charge du Haut Niveau et du Médical, s'est rapproché de la société EVENTEAM, agence de billetterie officielle pour les Jeux Olympiques de Rio 2016 pour la France, pour connaître les conditions de vente de package aux membres et licenciés de la F.F.TRI..

Sur la base de 10 packages, le prix par personne est fixé à 4 560.70 euros (assurance rapatriement bagages incluse). Ce package :

- comprend :
 - le vol aller/retour en classe-éco au départ de Roissy Charles de Gaulle le 16 aout à 23h35
 - les transports aller/retour aéroports – hôtel à Rio
 - l'assistance, l'encadrement sur place d'EVENTEAM – le présent de bienvenue et les documents – information.
 - 5 nuits en chambre double dans un hôtel standard, petit déjeuners inclus. L'option chambre simple et d'hôtel Grand Confort sont proposés en option avec majoration.
- **ne comprend pas :**
 - le transport domicile - Roissy Charles de Gaulle
 - les repas
 - l'accès aux épreuves
 - l'option Chambre simple : 1 645,00 euros
 - l'option Hôtel Grand Confort : 1 085,00 euros
 - l'option "Soirée Prestige au Club France" : 250,00 euros



Il est à noter qu'EVENTEAM ne dispose plus de billets pour le triathlon. Le triathlon peut néanmoins se suivre « hors stade », c'est-à-dire debout sur le bord du parcours.

Dès que la date butoir de réponse aura été arrêtée avec EVENTEAM, Dominique FRIZZA propose que l'offre soit diffusée via nos réseaux habituels. Les membres du Bureau valident cette proposition à l'unanimité.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 22 AVRIL 2016 – 18h00 – 20h00
VALENCE

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Convention Triathlon d'Embrun 2016

Le projet de convention de partenariat entre la F.F.TRI., l'EMBRUNMAN TRIATHLON et TRIATHLON ÉVÈNEMENTS, proposé dans le cadre de l'organisation de l'édition 2016 du Triathlon d'Embrun, est présenté aux membres du Bureau Exécutif.

La convention proposée est validée par le Bureau Exécutif et sera signée prochainement.

Bernard SAINT-JEAN sollicite l'utilisation de ressources humaines fédérales pour réaliser les opérations prévues par cette convention (valider les devis, passer commande, demander des devis complémentaires...). Le Bureau Exécutif donne un accord de principe et Frank BIGNET déterminera quel est le ou la salarié-e qui pourra être sollicité-e en fonction des impératifs de service.

2. Recrutement secteur informatique ou prestation informatique

Dans la mesure où l'élection des administrateurs fédéraux est prévue en mars 2017, il n'est à ce jour pas possible de définir un cahier des besoins informatiques pour les 4 années à venir. Le Bureau Exécutif décide de limiter les évolutions informatiques, en 2016, aux seules modifications nécessaires à l'ouverture de la nouvelle saison (intégration des raids, correction des droits d'agréments pour les épreuves Longues Distances...). Un devis sera demandé à ANEWCO.

Les projections informatiques qui devront être établies en 2017 devront intégrer les besoins d'Espace Tri 2.0 ainsi que ceux du nouveau site internet fédéral. Le Bureau Exécutif décide de différer la mise en place d'un nouveau site internet fédéral à une date ultérieure.

3. Informations et questions diverses

3.1. RAIDS

Les Championnats de France de Raids Jeunes F.F.TRI. - FRMN se sont tenus aux VANS le 16 avril dernier et ont connu un franc succès. Le Président LESCURE et Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, ont adressé leurs félicitations à l'équipe d'organisation et ont salué l'excellent esprit de coopération qui a régné lors de la préparation et la réalisation de cette manifestation.

3.2. ETU Triathlon Clubs European Championships 2016

L'ETU Triathlon Clubs European Championships aura lieu en Espagne (Banyoles) le 03 septembre 2016, soit le même jour que l'étape du Grand Prix de Triathlon de Quiberon.

Les deux clubs sélectionnables sont les clubs de Poissy et Sartrouville. Ils disposent tous les deux d'une équipe hommes et d'une équipes femmes sur le championnat de France des clubs de D1 de Triathlon 2015 et 2016, et totalisent le plus grand cumul de points sur la base du classement 2015 (Hommes + Femmes).

Les clubs de Poissy et Sartrouville ont fait savoir qu'ils étaient en capacité d'aligner des équipes ayant pour objectif de performer sur les deux championnats.

Le Bureau Exécutif valide la sélection des clubs de Poissy et Sartrouville.

3.3. Proposition de vente de la mallette EFT à l'ETU

La proposition de cession des droits de la mallette EFT à l'ETU, et uniquement en vue d'une utilisation au sein des fédérations affiliées à l'ETU (en dehors de la France), est étudiée.

Un prix de 100.000 € sera proposé à l'ETU.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 29 AVRIL 2016 – 18h30 – 18h45
TÉLÉPHONÉ

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Cédric GOSSE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/excusé(s)	Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Françoise HUOT-JEANMAIRE,

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Conciliation du lundi 02 mai 2016 : affaire "section Triathlon du Stade Français / F.F.TRI."

La F.F.TRI. a été informée le 27 avril au soir :

- d'une saisine de la commission de conciliation du CNOSF par la section Triathlon de l'association STADE FRANÇAIS à l'encontre de la décision de la Commission Nationale Sportive notifiée par lettre recommandée en date du 12 avril (confirmation d'interdiction de participation aux Grandes Epreuves Fédérales pour une athlète ayant demandé sa mutation vers la section Triathlon de l'association STADE FRANÇAIS le 11/03/2016) ;
- de la date de l'audience de conciliation : lundi 02 mai 2016.

Il est proposé au Bureau Exécutif :

- d'autoriser Monsieur Jacky BAUDRAND, membre du Conseil d'Administration et Président de la Commission Nationale Sportive, et Monsieur Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, de représenter la F.F.TRI. lors de l'audience de conciliation du 02 mai 2016 ;

Cette proposition est validée par le Bureau Exécutif à l'unanimité.

Il est proposé au Bureau Exécutif :

- de donner mandat à Monsieur Jacky BAUDRAND, membre du Conseil d'Administration et Président de la Commission Nationale Sportive, et à Monsieur Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, pour :
 - proposer toute mesure de conciliation qui leur semblera utile lors de l'audience du lundi 02 mai 2016 (dossier section Triathlon de l'association Stade Français / F.F.TRI.)
 - valider, au nom de la F.F.TRI., tout accord amiable ou proposition de conciliation formulé lors de l'audience du lundi 02 mai 2016 (dossier section Triathlon de l'association Stade Français / F.F.TRI.) qu'ils jugeront approprié.

Cette proposition est validée par le Bureau Exécutif à l'unanimité.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 12 MAI 2016 – 18h00 - 19h00
TÉLÉPHONÉ

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	Frank GASQUET, Cédric GOSSE.

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Projet immobilier

Ce point sera étudié lors du BE physique du 27 mai prochain.

1.2. Ordre du jour CA du 28 mai

L'ordre du jour du CA du 28 mai est validé.

2. Communication et Marketing

2.1. Perspective et proposition recherche partenariat fédéral

Ce point sera étudié lors du BE physique du 27 mai prochain.

3. Vie Sportive

3.1. Gérardmer : Demande d'autorisation + avis consultatif pour l'épreuve de septembre 2016

Par lettres recommandées avec avis de réception en date des 20 et 25 avril derniers, le Président de l'association Triathlon Vallée des Lacs a sollicité :

- "l'autorisation préalable telle que prévue à l'article L331-5 du code du sport" pour le Triathlon de Gérardmer des 3 et 4 septembre 2016, épreuve ouverte aux licenciés de la

Fédération Française de Triathlon donnant lieu à remise de prix en argent dont la valeur excède 3000 euros.

- l'avis consultatif de la Fédération Française de Triathlon sur la demande d'autorisation pour l'organisation du Triathlon de Gérardmer des 3 et 4 septembre 2016 déposée auprès de la Préfecture des Vosges.

3.1.1. Pour ce qui concerne la lettre RAR sollicitant "l'autorisation préalable telle que prévue à l'article L331-5 du code du sport" pour le Triathlon de Gérardmer des 3 et 4 septembre 2016, épreuve ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon donnant lieu à remise de prix en argent dont la valeur excède 3000 euros :

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, les règles de sécurité que devront respecter les concurrents ;

Considérant l'impossibilité de pouvoir prendre connaissance, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, du dispositif de secours mis en place ;

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, si ce dernier a souscrit une assurance couvrant votre responsabilité civile, celles de vos préposés et de l'ensemble des pratiquants (licenciés F.F.TRI. et non licenciés F.F.TRI.) conformément aux articles L331-9 et L321-1 du code du sport.

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de ne pas accorder l'"autorisation préalable" sollicitée. Par ailleurs, il sera rappelé que, conformément à l'article L.331-6 du code du sport, *"le fait d'organiser une manifestation sportive dans les conditions prévues à l'article L. 331-5 sans l'autorisation de la fédération délégataire est puni de 15 000 euros d'amende"*.

3.1.2. Pour ce qui concerne la lettre RAR sollicitant l'avis consultatif de la Fédération Française de Triathlon sur la demande d'autorisation pour l'organisation du triathlon de Gérardmer des 3 et 4 septembre 2016 déposée auprès de la Préfecture des Vosges :

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, les règles de sécurité que devront respecter les concurrents ;

Considérant l'impossibilité de pouvoir prendre connaissance, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, du dispositif de secours mis en place ;

Considérant l'impossibilité de vérifier, sur la seule base de la lettre de l'organisateur, si ce dernier a souscrit une assurance couvrant votre responsabilité civile, celles de vos préposés et de l'ensemble des pratiquants (licenciés F.F.TRI. et non licenciés F.F.TRI.) conformément aux articles L331-9 et L321-1 du code du sport.

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité d'émettre un avis négatif sur le dossier présenté.

Les décisions de la F.F.TRI. seront envoyées par courrier à l'organisateur et transmises :

- au Président de la Ligue Lorraine de Triathlon
- au Maire de Gérardmer
- au Président du Conseil Départemental des Vosges

- au Président du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
- au Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
- au Préfet des Vosges
- à la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL)

4. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

4.1. Réforme territoriale : validation des demandes de modification des statuts de la structure de coordination Franche Comté/Bourgogne

L'association de coordination Bourgogne Franche Comté souhaite organiser une "présidence tournante" et soumet au Bureau Exécutif, pour validation, une proposition de modification de l'article 7 (partie surlignée en jaune) des statuts types des associations de coordination :

Article 7 : Composition du Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration dont les sièges sont répartis à parité entre les ligues membres de l'association. Il est composé de 6 personnes.

Les membres du Conseil d'administration, parmi lesquels figurent obligatoirement le (ou la) Président-e de chaque ligue régionale, sont choisis parmi les membres du Comité directeur de chaque ligue régionale et désignés par ce dernier.

La présidence de l'association de coordination est assurée à tour de rôle par chaque ligue membre pour une période de 12 mois. Le (ou la) Président-e est élu-e à bulletin secret choisi-e parmi les représentants de la ligue à laquelle la présidence est confiée. L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second.

Le Conseil d'Administration élit également en son sein un-e Secrétaire et un-e Trésorier-e. L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second.

La durée du mandat du (ou de la) Président-e correspond à la durée de présidence confiée à chacune des ligues membres de l'association de coordination. Lorsque le (ou la) Président-e perd sa fonction, et il ou elle redevient « simple membre » du Conseil d'administration de l'association de coordination.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est identique à celle de l'association.

La perte de la qualité d'administrateur et/ou celle de Président-e d'une des ligues régionales emporte automatiquement la perte de la qualité d'administrateur et/ou de Président-e de l'association.

En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'administration, la ligue régionale correspondant au poste vacant désignera un autre représentant pour le mandat restant à courir.

Outre les représentants désignés, chaque ligue peut inviter à assister aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative, une ou plusieurs personnes choisies en raison de ses compétences techniques ou juridiques.

Le Conseil d'Administration du 27 février 2016 ayant délégué au Bureau Exécutif le contrôle (instruction / validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination, le Bureau Exécutif est compétent pour traiter la demande de l'association de coordination Bourgogne Franche Comté.

Le Bureau Exécutif décide :

- **de valider la proposition de modification de l'article 7 ;**
- **de valider les statuts de l'association de coordination Bourgogne Franche Comté.**



Ces décisions seront communiquées à l'association de coordination Bourgogne Franche Comté. Cette dernière peut désormais :

- se déclarer en Préfecture
- demander la publication au Journal Officiel de sa déclaration, de son objet et de son siège social.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27 février 2016 a reconnu, pour les besoins de la réforme territoriale, les associations de coordination comme des organes déconcentrés de la Fédération.

5. Questions diverses/Informations diverses

5.1. Colloque CTL / Séminaire des Président-e-s de Ligues 2016

Il est proposé d'organiser un temps partagé CTL / Président-e-s de Ligues le vendredi 18 novembre 2016.

Les membres du BE sont favorables à cette proposition.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 27 MAI 2016 – 10h00 – 19h00
PARIS

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Cédric GOSSE (après-midi), Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Patrick SOIN (après-midi).
Absent(s)/ excusé(s)	Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Bernard SAINT-JEAN

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F. TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Point intermédiaire de l'audit

1.1. Point intermédiaire de l'audit

Le BE a souhaité faire un point d'étape du projet de transformation organisationnelle validé en 2014 notamment pour :

- Identifier les changements mis en place et ceux qui restent à effectuer
- Valoriser les progrès
- Préciser et clarifier les besoins d'amélioration, de changement à court terme

TEAM CO DEV a adressé aux salariés, aux cadres techniques présents au siège et aux élus du BE un questionnaire, a conduit un entretien collectif avec une dizaine de salariés, a conduit des entretiens individuels avec certains salariés et certains élus.

Les résultats du point d'étape du projet de transformation organisationnelle sont présentés en séance. Des progrès ont été constatés, une première étape de structuration a été franchie mais il faut poursuivre la transformation :

- Continuer la structuration au bon niveau et développer un management collaboratif avec des principes partagés (recrutement, missions, priorités, responsabilisation, développement des compétences, mode projet)

- Réfléchir avec un groupe de travail d'élus à l'évolution de leurs rôles dans le management et pilotage (gouvernance, stratégie, opérationnel) de la F.F.TRI. pour s'accorder sur une approche commune, simplifier les décisions, gérer de priorités
- S'appuyer sur les valeurs pour améliorer l'ambiance, la cohésion, l'engagement et ainsi favoriser les changements et le bien être.

Ce point intermédiaire de l'audit sera présenté au CA et annexé au PV du CA.

2. Secrétariat Général / Administration Générale

2.1. Point RH

2.1.1. Personnel fédéral

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente les derniers mouvements de personnel et les dernières évolutions RH :

- Le congé maternité de Clélia GIBEAUX prend fin le 18 juin prochain, elle réintègrera son poste le lundi 20 juin 2016 ;
- Beie MOUA a posé sa démission le 23 mai et quittera la F.F.TRI. après un préavis d'un mois soit le 23 juin au soir ;
- Jason COURDY passera en CDI à la fin du mois de décembre 2016 ;
- Le CDD Emploi Avenir de Stéphanie EKAMBI a été reconduit pour un an ;
- Matthieu ETANCELIN a quitté la F.F.TRI. le 1er avril dernier et a libéré le poste de Directeur des Grandes Epreuves. A ce jour, il n'est pas envisagé de remplacement poste pour poste. Il a été proposé à Pierre BORDELOT, après une période probatoire, d'évoluer sur un poste de responsable de la vie sportive, ce qu'il a accepté. En attendant la fin de cette période probatoire et afin de soutenir le service, un recrutement de stagiaire est en cours.

2.1.2. Séminaire du personnel

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle aux membres du BE que le séminaire du personnel s'est tenu le 13 avril dernier. Un questionnaire de satisfaction a été adressé aux participants à l'issue de cette réunion : 100% des répondants ont été satisfaits ou très satisfaits du séminaire.

2.1.3. Plan RH ACTIVITÉ

Dans le cadre du plan RH dédié à la santé des salariés, les premières activités sportives proposées aux salariés sont programmées les 31 mai et 21 juin. La séance du 31 mai sera consacrée au "pilate".

2.1.4. Mutuelle d'entreprise

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle que le Bureau Directeur Fédéral du 14 octobre 2011 avait validé la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2012, d'une mutuelle familiale obligatoire

(hors cas de dispense) avec des garanties importantes. Le coût de cette mutuelle est pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur, 50% par chaque salarié.

En 5 ans, le coût de cette mutuelle a augmenté de 20% et les délégués du personnel ont fait part du souhait des salariés de voir ce coût révisé à la baisse, tout en maintenant un niveau de garanties élevé.

Il n'est pas possible de changer de prestataire en cours d'année, mais il est possible de renégocier le contrat auprès du même prestataire afin de redonner du pouvoir d'achat aux salariés fédéraux, tout en respectant les conditions légales permettant de bénéficier des exonérations fiscales et sociales associées aux "contrats responsables".

Il est proposé aux membres du BE :

- **de souscrire auprès du prestataire actuel un contrat de mutuelle responsable, obligatoire et familial, 24% moins onéreux qu'aujourd'hui, avec des garanties peu ou prou identiques à celles du contrat en cours, en dehors notamment :**
 - des garanties "hospitalières" qui sont limitées dans le cadre des contrats responsables à 200% de la base de remboursement pour les honoraires médicaux, chirurgicaux...y compris anesthésie (contre frais réels aujourd'hui)
 - des garanties "soins courants - pharmacie" qui sont limitées dans le cadre des contrats responsables à 200% de la base de remboursement pour les honoraires médecins ayant signé le "CAS, contrat d'accès aux soins", 145% pour ceux n'ayant pas signé le "CAS, contrat d'accès aux soins" (contre 250% aujourd'hui)
- **de faire profiter les salariés de l'économie réalisée et de porter la prise en charge employeur à hauteur de 70%** (contre 50% aujourd'hui) ;
- **de mettre en oeuvre ce nouveau contrat dès le 1^{er} juillet 2016.**

Les membres du BE valident ces trois propositions.

Si le coût restant à charge des salariés et/ou si le niveau des garanties ne conviennent pas à la majorité des salariés, de nouvelles offres seront étudiées en association avec les délégués du personnel.

2.2. Point licences

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 30 avril 2016 :

- 47.916 licences au 30/04/2016 contre 45.088 au 30/04/2015, soit une progression de +6,3%
- 791 clubs au 30/04/2016 contre 776 au 30/04/2015, soit une progression de +1,93%.

2.3. Siège fédéral : point de situation

Le Président LESCURE rappelle aux membres du BE le contexte et la date de la prochaine audience, le 07 juillet prochain.

Il précise également que notre situation a été directement exposée à Monsieur Mathieu HANOTIN, Député de la Seine Saint-Denis, ainsi qu'à Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune.

2.4. Projet immobilier

En l'absence de visibilité de la date d'expulsion des squatteurs, Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, propose la réalisation de travaux de ré-aménagement et de rénovation du siège fédéral afin d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Le BE valide cette proposition et donne mandat à Jacky BAUDRAND, membre du Conseil d'Administration pour piloter cette opération.

2.5. Espace tri 2.0

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente les évolutions impératives à réaliser pour l'ouverture de la saison 2017.

Un chiffrage sera proposé prochainement.

2.6. Demande de délégation MVJS

Frank BIGNET, DTN, propose au BE d'acter le principe d'une demande de délégation des Raids multisports de nature.

Le BE valide cette proposition à l'unanimité.

Frank BIGNET, DTN, propose au BE d'acter le principe d'une demande de délégation du Paratriathlon.

Le BE valide cette proposition à l'unanimité.

2.7. Retour AG du CPSF

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, a assisté à l'AG du Comité Paralympique et Sportif Français.

2.8. Organisation et projet d'ordre du jour AGF 2017

Ce point sera examiné lors d'un prochain BE.

3. Développement

3.1. Championnat du Monde UNSS : engagement d'une sélection nationale uniquement lorsque le Championnat se déroule en France.

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, propose de limiter la participation financière de la F.F.TRI. aux seules sélections nationales participant aux championnats du Monde UNSS se déroulant en France.

Le BE valide cette proposition.

3.2. Raids

3.2.1. Projet de modification de la RGF : challenge et championnat de France des Raids

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente le projet d'intégration des règles relatives au championnat de France des Raids et au challenge national des Raids au sein de notre RGF. Ce projet fait encore l'objet d'échanges avec la Fédération des Raids Multisports de Nature et n'est pas encore définitif.

Lorsque le projet sera abouti, il sera intégré au projet de RGF 2017 et sera soumis à validation des membres du CA.

3.2.2. Projet de convention

La FFCO a proposé à la F.F.TRI. la signature d'une convention régissant l'utilisation et la création de cartes. Ce projet de convention sera examiné à partir du 1^{er} janvier 2017, dans l'hypothèse où la délégation "raids" serait accordée à la F.F.TRI..

Par ailleurs, l'hypothèse de la rédaction d'une convention cadre est à étudier afin de pouvoir établir des avenants avec les fédérations également concernées par les raids : FFCO, FFCK, FF Spéléologie...

3.2.3. Ressources humaines

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, Frank GASQUET, Vice Président en charge de la Communication et du Marketing, et Madame Isabelle PLANE, prestataire actuel de la FRMN en charge de la gestion administrative et de la communication, se sont rencontrés pour évoquer les perspectives et conditions d'intervention possibles pour le compte de la F.F.TRI..

Le BE valide le principe d'une prestation de Madame Isabelle PLANE, à compter du 1er janvier 2017, dans l'hypothèse où la délégation "raids" serait accordée à la F.F.TRI..

3.3. Écoles de Triathlon

Frank BIGNET, DTN, présente au BE les points soumis à validation relatifs à l'évolution de la labellisation des Ecoles de Triathlon :

3.3.1. Le BE est-il favorable à un nouveau dispositif de labellisation des Ecoles de Triathlon autour de critères structurels donnant lieu à l'attribution de points?

Le BE est favorable et valide ce principe.

3.3.2. Le BE est-il favorable à un système compensatoire où la valorisation des points forts pourraient venir compenser certains points faibles?

A titre d'exemple, un club pourrait obtenir une labellisation avec un très faible effectif jeune si par ailleurs, il dispose d'une équipe d'encadrement suffisante, point de départ essentiel pour accueillir et développer son école.

Le BE est favorable et valide ce principe.

3.3.3. Le BE est-il favorable à une nouvelle labellisation organisée autour des 5 critères structurels suivants: Le projet éducatif, l'équipe pédagogique, l'effectif jeune, la vie sportive et la démarche pédagogique?

Le BE est favorable et valide les 5 critères structures suivants : le projet éducatif, l'équipe pédagogique, l'effectif jeune, la vie sportive et la démarche pédagogique.

3.3.4. Le BE est-il favorable à une automatisation du nouveau dispositif de labellisation et une saisie des données en ligne via Espace Tri 2.0 et ce, pour l'ensemble des niveaux de labellisation ?

Le BE est favorable et valide cette procédure. Cette automatisation se fera en lien avec l'évolution d'Espace Tri 2.0.

3.3.5. Le BE est-il favorable à une distinction d'appellation des structures engagées dans une démarche de performance et à l'appellation "Club Performance Jeune" ?

La nouvelle proposition prévoit 3 niveaux de labellisation ne tenant pas compte de nos actuelles Ecoles de Triathlon***. Les structures engagées dans une démarche de performance seraient identifiées de manière dissociée des futures Ecoles de Triathlon et pourraient être rebaptisées « Club Performance Jeune » (dans l'absolu, le dispositif permettrait à un « Club Performance Jeune » d'être également labellisé *, ** ou ***).

Le BE est favorable et valide ces propositions.

3.3.6. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, le BE est-il favorable à limiter le lien "Ecole de Triathlon" / club de D1 ou de D2 au label "Ecole de Triathlon" ?

Le BE est favorable et valide ce principe.

3.3.7. Le BE est-il favorable à un transfert du soutien financier fédéral actuellement réservé aux clubs "Ecole de Triathlon*" vers les clubs labellisés "Club Performance Jeune" ?**

Le BE est favorable et valide ce principe.

3.3.8. Le BE est-il favorable à un élargissement du soutien fédéral, quelle qu'en soit la forme, à l'ensemble des clubs labellisés ?

Le BE est favorable à une réflexion sur ce sujet et demande au DTN de formuler des propositions. Sur le principe, le BE ne souhaite pas s'orienter vers une révision des tarifs d'affiliation club, ou de licence manifestation, mais davantage vers la création de nouveaux supports de communication, ou encore permettre l'acquisition des outils pédagogiques EFT à des tarifs préférentiels.

3.4. Testing santé pour les Président-e-s de ligues et les membres du CA

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, propose qu'un testing santé soit proposé à tous les administrateurs et les Président-e-s de Ligue le lendemain de l'AG.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du BE et sera proposée aux membres du CA.

3.5. La Financière du Sport

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, a rencontré le représentant de "La Financière du Sport". Des exemples de financement participatif ont été présentés.

Le BE propose qu'une nouvelle réunion soit organisée en présence du Trésorier Général, du DTN et du service communication-marketing.

3.6. Proposition de création de Pass stage

Afin de couvrir les ligues et comités départementaux qui souhaitent ouvrir les stages qu'ils organisent aux non licenciés, Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, propose de mettre en place un pass stage et les modalités de fonctionnement suivantes :

- déclaration préalable du stage à la F.F.TRI.
- renseignement et signature d'un formulaire d'inscription
- remontée à la F.F.TRI. du nombre de stagiaire non licencié

Le BE valide la création du pass Stage ainsi que la gratuité du pass pour les ligues pour une période d'un an.

3.7. Proposition de création d'une licence "Action"

A l'image de la licence "Savoir nager" de la FFN, Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, propose de créer une licence "action" à durée déterminée de quatre mois. Cette licence Action serait prise auprès d'un club au travers l'Espace Tri 2.0, à un prix fixe de 12 € (2€ pour l'assurance, 5€ pour la F.F.TRI., 5€ pour la ligue concernée).

Le BE acte le principe proposé. Ce projet sera discuté lors du prochain CA et du prochain Séminaire des Président-e-s de Ligues Régionales. Le montant de cette licence sera proposé à la prochaine Assemblée Générale.

4. Marketing / Communication

4.1. Point intermédiaire partenariat

Frank BIGNET présente un point d'information sur les partenariats en cours et les perspectives de nouveaux partenariats.

4.2. Perspective et proposition recherche partenariat fédéral

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, propose au BE d'établir une convention de partenariat avec la société SPORT VISION ASSOCIÉS, l'autorisant à rechercher des partenariats pour le compte de la F.F.TRI..

Le BE valide cette proposition à l'unanimité.

5. Trésorerie Générale

5.1. Point de trésorerie

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente un point de la situation de la trésorerie.

5.2. Perspectives

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, indique que

- des études sont actuellement en cours pour mettre en place un système dématérialisé de gestion de notes de frais.
- une carte bancaire supplémentaire sera commandée et conservée au siège fédéral pour faciliter les commandes par Internet (billets, matériels, fournitures...).

6. Triathlon Évènements

6.1. Point d'information événements TEVE

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, présente un point de situation:

- concernant le Garmin Triathlon de Paris qui se tient ce weekend : près de 2000 personnes prendront le départ
- concernant le Bike & Run de Paris : une réflexion est en cours pour décaler cette épreuve à une date plus appropriée.

7. Vie Sportive

7.1. Dérogations accordées par la CNS

Dominique SAGARY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, présente, pour information, les dérogations accordées par la Commission Nationale Sportive depuis le début de l'année.

Depuis le début de l'année, la Commission Nationale Sportive s'est réunie 7 fois et a notamment examiné 14 demandes de dérogation. 8 demandes ont été refusées, 6 dérogations ont été accordées. Ces dernières seront détaillées lors du CA du 28 mai.

7.2. Labels calendrier GEF 2017

Dominique SAGARY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, propose au Bureau Exécutif de valider l'attribution du label "**championnat de France de Duathlon Jeunes**" 2017 à l'organisateur de **Bondoufle** (91). L'épreuve devrait se tenir en avril 2017.

Cette proposition est validée par le BE à l'unanimité.

8. Haut Niveau / International / Médical

8.1. Point JO - JP

Frank BIGNET, DTN, indique que la proposition de sélection (3 hommes, 1 femme) pour les JO sera transmise au CNOSF le 30 mai 2016.

Le CNOSF annoncera officiellement le nom des athlètes sélectionnés pour les JO le 7 juin prochain.

8.2. Paris 2024 - Lettre d'engagement des fédérations

Le BE valide la lettre d'engagement ci-dessous, souhaitée par le Comité de candidature Paris 2024 :

La fédération nationale de triathlon (ci-après la "FN") s'engage irrévocablement par la présente à accorder son soutien total à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux de la XXXIII^e Olympiade en 2024 (les "Jeux"). La FN et ses partenaires commerciaux, y compris, sans s'y limiter les sponsors, fournisseurs, détenteurs de licences et autres entités placées sous le contrôle de la FN (baptisés collectivement "sponsors de la FN"), admettent que l'un des facteurs essentiels pour assurer le succès du programme de marketing des Jeux est la garantie d'un marché ordonné, exempt de toute forme de marketing sauvage. On entend par marketing sauvage toute activité entreprise par une entité, publique ou privée, qui risque de porter atteinte à la capacité du comité d'organisation des Jeux Olympiques ("COJO") à générer des revenus en créant,

entraînant ou évoquant une association directe ou indirecte avec les Jeux, une délégation olympique quelle qu'elle soit, la ville de Paris ou l'année des Jeux.

Si Paris est élue Ville hôte des Jeux, nous garantissons irrévocablement par les présentes que, de la date d'élection au 31 décembre 2024 :

- la FN travaillera avec le COJO en vue de développer des centres d'intérêt communs dans le domaine du marketing;
- la FN s'abstiendra, et fera en sorte que ses sponsors s'abstiennent, de toute activité de marketing sauvage, ceci comprenant sans restriction les activités de marketing pouvant avoir un lien avec les Jeux, la ville de Paris, l'année des Jeux ou une délégation olympique quelle qu'elle soit;
- la FN s'abstiendra, et fera en sorte que ses sponsors s'abstiennent, d'utiliser un élément quelconque de la terminologie et de la propriété intellectuelle liées aux Jeux, à la ville de Paris, à l'année des Jeux ou à une délégation olympique quelle qu'elle soit.

Dans l'éventualité où Paris ne serait pas élue Ville hôte des Jeux, le présent engagement deviendra nul et non avenu.

9. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

9.1. Réforme territoriale :

9.1.1. Validation de la demandes de modification des statuts de la structure de coordination Languedoc Midi Pyrénées

L'association de coordination Languedoc Midi Pyrénées souhaite élire un vice président et soumet au Bureau Exécutif, pour validation, une proposition de modification de l'article 7 (partie surlignée en jaune) des statuts types des associations de coordination :

Article 7 : Composition du Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration dont les sièges sont répartis à parité entre les ligues membres de l'association. Il est composé de personnes.

Les membres du Conseil d'administration, parmi lesquels figurent obligatoirement le Président de chaque ligue régionale, sont choisis parmi les membres du Comité directeur de chaque ligue régionale et désignés par ce dernier.

Le Conseil d'administration élit en son sein un Président, un Secrétaire et un Trésorier, latitude lui est laissée d'élire également en son sein, et de façon facultative, un ou des vices présidents ainsi qu'un ou des adjoints aux fonctions sus-mentionnées.

L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second.

La durée du mandat du Président et des membres du Conseil d'administration est identique à celle de l'association.

La perte de la qualité d'administrateur et/ou celle de Président d'une des ligues régionales emporte automatiquement la perte de la qualité d'administrateur et/ou de Président de l'association.

En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'administration, la ligue régionale correspondant au poste vacant désignera un autre représentant pour le mandat restant à courir.

Outre les représentants désignés, chaque ligue peut inviter à assister aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative, une ou plusieurs personnes choisies en raison de ses compétences techniques ou juridiques.

Le Conseil d'Administration du 27 février 2016 ayant délégué au Bureau Exécutif le contrôle (instruction / validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination, le Bureau Exécutif est compétent pour traiter la demande de l'association de coordination Languedoc Midi Pyrénées.

Le Bureau Exécutif décide :

- **de valider la proposition de modification de l'article 7 ;**
- **de valider les statuts de l'association de coordination Languedoc Midi Pyrénées.**

Ces décisions seront communiquées à l'association de coordination Languedoc Midi Pyrénées. Cette dernière peut désormais :

- se déclarer en Préfecture
- demander la publication au Journal Officiel de sa déclaration, de son objet et de son siège social.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27 février 2016 a reconnu, pour les besoins de la réforme territoriale, les associations de coordination comme des organes déconcentrés de la Fédération.

9.1.2. Validation des statuts de la structure de coordination Aquitaine Limousin Poitou Charentes

L'association de coordination Aquitaine Limousin Poitou Charentes ne propose pas de modification des statuts types validés par le Conseil d'Administration du 27 février 2016 mais elle n'a pas encore procédé à l'élection de son/sa président-e, son/sa secrétaire, son/sa trésorier-e.

Le BE examinera les statuts de l'association de coordination Aquitaine Limousin Poitou Charentes lorsqu'elle aura procédé à l'élection des président-e, secrétaire et trésorier-e.

9.1.3. Suivi de l'avancée des travaux - tour de France téléphonique

Nombre des Président-e-s de Ligues concerné-e-s par la réforme territoriale ont déjà initié des rendez-vous, des consultations, des réflexions visant notamment à mettre en place l'association de coordination mais aussi à étudier les harmonisations (économiques, sociales et techniques) nécessaires à la bonne réussite de leur projet territorial.

Dans la perspective de suivre régulièrement les avancées de leurs travaux, mais aussi de pouvoir mutualiser les bonnes pratiques d'un territoire à l'autre, Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, fait savoir qu'il a engagé un certain nombre de RDV téléphonés avec les Président-e-s de Ligues concerné-e-s.

9.1.4. Prestation d'accompagnement Accord Sport

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, fait savoir qu'à ce jour peu de ligues ont déclaré vouloir faire appel à l'accompagnement du cabinet Accord-Sport et que cette situation générera un certain nombre de difficultés lorsqu'il s'agira de procéder à l'examen puis à la validation des traités de fusion.

Un RDV sera programmé avec Accord Sport, le Trésorier Général et le Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales dans les plus brefs délais pour évoquer cette situation.

10. Informations diverses

10.1. Information judiciaire

Le Dr MARBLE, Médecin Fédéral National, et le Président LESCURE ont été entendu par la police judiciaire de Paris dans le cadre d'une plainte contre X déposée par un athlète suite à contamination par la leptospirose.

10.2. Publication nominative des décisions antidopage fédérales

Lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2016, des questions avaient été soulevées concernant la possibilité de publier **sur notre site Internet** les décisions antidopage fédérales **de manière nominative**.

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport et les services juridiques du Ministère chargé des Sports ont été consultés pour analyser le sujet.

Le **nouveau règlement disciplinaire antidopage** adopté lors de l'AG du 19 mars dernier, prévoit, conformément au code mondial antidopage, que les sanctions prononcées à l'encontre d'un sportif sont complétées par une **décision de publication nominative de la sanction**.

La publication de la sanction s'effectue dorénavant de manière nominative (y compris sur internet), sauf si la personne qui fait l'objet de la sanction est mineure ou si l'organe disciplinaire, par une décision spécialement motivée, décide d'ordonner la publication anonyme de cette sanction.

Néanmoins, les modalités de publication doivent être *"proportionnées à la gravité de la sanction prononcée à titre principal et adaptées à la situation de l'auteur de l'infraction"*. Ainsi, la F.F.TRI. devra s'attacher à ce que la publication de la décision n'ait pas un impact disproportionné sur la situation du sportif concerné. Le Code mondial antidopage prévoit en son article 14.3.4 que *"la publication devra être réalisée au moins par l'affichage des informations requises* (sport concerné, règle violée, nom du sportif, substance ou méthode interdite, conséquences*



imposées) sur le site web de l'organisation antidopage pendant un mois ou pendant la durée de la période de suspension, selon celle de ces deux périodes qui est la plus longue".

Une fois la peine purgée, les décisions devront être retirées du site Internet ou anonymisées.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONÉ

LUNDI 20 JUIN 2016 – 18H30 / 19H45

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, , Dominique FRIZZA, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY.
Absent(s)/excusé(s)	Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Vie Sportive

1.1. Appel du Team Charentes Triathlon (équipe féminine incomplète)

Le club Team Charentes Triathlon s'est présenté avec 4 athlètes féminines (au lieu de 5) au départ du Grand Prix de Triathlon de Dunkerque du 22 mai dernier.

D'après la RGF, le départ aurait dû être refusé à cette équipe, elle aurait marqué 0 point et la F.F.TRI. aurait dû encaisser l'un des chèques de caution. Cette étape étant également support du championnat de France Elite Individuel, l'accès à la course a été autorisé après signature par le président du club Team Charentes Triathlon d'une attestation précisant :

- **qu'il atteste avoir reçu une autorisation exceptionnelle pour la participation de son équipe composée de 4 membres au lieu de 5**
- **qu'il a pris connaissance du fait que son équipe femme sera considérée DNF et qu'elle marquera 0 point**

Bien qu'ayant signé cette attestation, le Président du Team Charentes Triathlon a déposé une réclamation peu après le départ de la course des femmes et a envoyé un courrier complémentaire précisant notamment que la RGF n'indique pas clairement si l'équipe doit être composée de 5 athlètes ou de 3 à 5 athlètes :

(*) Validation par la ligue sur Espace Tri 2.0 j = Date de l'épreuve	Division 1		Division 2		Division 3		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme
	DU / TRI	DU / TRI	DU / TRI	TRI	DU	TRI / DU	TRI
	Championnat Type A			Championnat Type B			
Nombre d'étapes	5 étapes		4 étapes		- Sélectif ligue - 1/2 finale zone	- Sélectif ligue - 1/2 finale zone	- Sélectif ligue - 1/2 finale zone
Nbr d'équipes Maximum	16 équipes		16 équipes		Quotas / zone	Quotas / zone	Quotas / zone
Nbr de participants par équipe (Catégorie selon distance de course)	5 athlètes (Tri) 3 à 5 athlètes		5 athlètes max 3 athlètes min dont 2 français		5 athlètes max 3 athlètes min dont 2 français	5 athlètes max 3 athlètes min dont 3 français	5 athlètes max 3 athlètes min dont 3 français
Athlètes sup. (Français)	Ecole Tri *** Ecole Tri **	+ 3 (Ca/Ju/U23) + 2 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23) + 2 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23) + 2 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23) + 2 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23) + 2 (Ca/Ju/U23)	+ 3 (Ca/Ju/U23) + 2 (Ca/Ju/U23)
Dépôt du dossier d'engagement	15 dec		15 dec				
Dépôt des tenues (CNGE)	15-févr		15-févr				
Date limite validation de licence compétition (*)	en cas de mutation : 31 janvier de la saison en cours en l'absence de mutation : J-15 jours avant chaque étape						
Publication du protocole médical	31-déc		-		-	-	-
Droit d'accès	Ecole Tri ***	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Ecole Tri **	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Ecole Tri *	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Non labellisé	10 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Date de confirmation	15-déc		15-déc		-	-	-
Chèque de caution	(5 x 1000 €)		(4 x 1000 €)		-	-	-

La Commission Nationale Sportive a examiné cette réclamation lors de sa réunion téléphonique du 23 mai, et a confirmé l'aménagement de participation décidé sur place (cf attestation signée sur place par le Président du club).

La décision de la CNS a été envoyée le 26 mai par lettre RAR, cette dernière a été réceptionnée le 03 juin par le Team Charentes Triathlon.

Le Team Charentes Triathlon fait appel de cette décision devant le Bureau Exécutif (envoi par lettre RAR le 06 juin, réception par la F.F.TRI. le 07 juin).

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de maintenir la décision prise par la CNS.

1.2. Appel de Mme Fanny RAOULT-CHEVAL (absence de classification médicale officielle / Championnat de France de Paratriathlon 2016)

Madame RAOULT CHEVAL ne disposait pas de licence F.F.TRI. en 2015, elle n'a effectuée sa demande de licence que le 27 mars 2016 et la validation informatique de cette demande est intervenue le 13 avril 2016, soit un peu plus de 15 jours avant le championnat de France Paratriathlon qui s'est tenu à Montluçon le 8 mai 2016 ;

Madame RAOULT CHEVAL s'est inscrite au championnat de France Paratriathlon le 18 avril dernier.

Compte tenu de cette prise de licence relativement récente et de l'inscription toute aussi récente au championnat de France Paratriathlon, les personnes en charge du suivi des paratriathlètes n'ont eu connaissance de l'inscription de Madame RAOULT CHEVAL que le 25 avril dernier, ce qui a eu pour incidence de ne laisser qu'un délai extrêmement court pour constituer le dossier d'examen de cette athlète ;

Dans la mesure où il n'existe pas à ce jour de classificateurs visuels officiels pour le paratriathlon en France, les personnes en charge du suivi des paratriathlètes ont soumis le dossier de Madame RAOULT CHEVAL à l'ITU pour une étude sur pièce, laquelle restera à confirmer après examen physique ;

L'ITU transmis par courriel en date du 06 mai 18h48 a fait savoir que, sur la base des pièces transmises, Madame RAOULT CHEVAL n'est pas éligible à une classification paratriathlon ;

Conformément au point 10.6 Championnat de France Paratriathlon de notre réglementation sportive (page 85), "seuls les athlètes classifiables selon les règles ITU et possédant une licence Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement de course". Au regard de l'avis de l'ITU, Madame RAOULT CHEVAL ne peut donc pas intégrer le classement du Championnat de France Paratriathlon.

Madame RAOULT CHEVAL a porté réclamation le jour même de cette "absence de classification". Cette réclamation a été examinée par la Commission Nationale Sportive du 23 mai 2016 et une réponse lui a été adressée le 26 mai 2016, par email et par lettre recommandée avec avis de réception.

La Commission Nationale Sportive n'étant pas habilitée à procéder à la classification des paratriathlètes, elle a décidé de confirmer l'application des dispositions de l'article 10.6 de la Réglementation Sportive (page 85) (seul-e-s les athlètes classifiables selon les règles ITU et possédant une licence Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement du Championnat de France Paratriathlon) et de ne pas intégrer Madame RAOULT CHEVAL au classement du Championnat de France Paratriathlon.

La Commission Nationale Sportive a également précisé que, dans la mesure où les classificateurs visuels officiels pour le paratriathlon interviennent sur certaines épreuves internationales, l'ITU a accepté, à la demande expresse des représentants fédéraux en charge du suivi des paratriathlètes, d'examiner Madame RAOULT CHEVAL lors de la dernière session de classification visuelle de l'année 2016 (World Paratriathlon Event de STRATHCLYDE - Ecosse - le 04 juin prochain) alors même qu'elle ne participera pas à cette épreuve (tous les frais occasionnés étant à sa charge).

Madame RAOULT CHEVAL a réceptionné le courrier de la CNS le 03 juin 2016 et a exercé son droit d'appel auprès du BE dans les délais réglementaires (10 jours à compter de la notification de la décision).

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de maintenir la décision prise par la CNS.

1.3. Conciliation du lundi 27 juin 2016 à 11h30 : affaire HAUDEBOURG (Championnat de France Groupe d'Age de Duathlon catégorie V5)

Madame Claudine LEBLANC DEVOS ne s'est pas inscrite au championnat de France Groupe d'Age de Duathlon (Senart / 06 Mars 2016) via le dispositif d'inscription en ligne comme le prévoit la RGF (pour cause de problème informatique semble t'il au niveau de Mme LEBLANC DEVOS), elle a pris directement contact avec l'organisateur le 11 février 2016 qui a accepté de l'inscrire "hors ligne". Néanmoins l'organisateur n'a pas transmis à la F.F.TRI. cette information et Madame Claudine LEBLANC DEVOS n'apparaissait pas sur les listings officiels.

Dans la mesure où Madame Claudine LEBLANC DEVOS a terminé 1ère de sa catégorie d'âge (V5), elle a porté réclamation le jour de la course afin d'être intégrée dans les classements et remporter le titre de Championne de France V5 de Duathlon.

La Commission Nationale Sportive a examiné cette réclamation lors de sa réunion du 07 avril dernier et a décidé de reclasser Madame Claudine LEBLANC DEVOS et de lui attribuer le titre de championne de France V5 de Duathlon.

Cette décision a eu pour conséquence directe de déclasser Madame HAUDEBOURG à la 2ème place de la catégorie V5 alors qu'elle pensait être la seule athlète V5 à concourir sur cette épreuve et qu'elle est montée sur la 1ère marche du podium à l'issue de la course.

Madame HAUDEBOURG a transmis un courrier à la F.F.TRI. le 02 mai 2016 afin de disposer de davantage de précisions. Une réponse plus détaillée a été envoyée par le Président de la CNS en date du 18 mai dernier. Madame HAUDEBOURG a réceptionné ce courrier le 21 mai 2016 (soit après la saisine de la commission de conciliation du CNOSF).

Madame HAUDEBOURG conteste la décision de la CNS devant la commission de conciliation du CNOSF.

Le Bureau Exécutif donne mandat à Monsieur Jacky BAUDRAND, membre du Conseil d'Administration et Président de la Commission Nationale Sportive, et à Monsieur Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, pour :

- ❖ ***représenter la F.F.TRI. à cette audience ;***
- ❖ ***proposer toute mesure de conciliation qui leur semblera utile lors de l'audience ;***
- ❖ ***valider, au nom de la F.F.TRI., tout accord amiable ou proposition de conciliation formulé lors de l'audience qu'ils jugeront approprié.***

Pierre BORDELLOT, Responsable de la Vie Sportive, assistera également à cette conciliation.

2. Développement

2.1. Espace tri 2.0 évolutions 2016 pour validation

Jean Michel BUNIET, vice-président en charge du Développement présente aux membres du BE les évolutions 2016 :

Mise en application effective		
01/08/16	Epreuves L et XL	
	Fusion Ligue de Normandie (pour 2017 tout mettre en 020)	
	Intégration des Raids (+ Prépa Swim & run par exemple)	
01/09/16	Fusion frais de dossier et droits de mutation	
	Intégration par fichiers des	
	Frais de mutation	
	Droits de formation	
	Paieement en ligne mutations	
	Changement de qualification des arbitres	
	Afficher les message d'avertissement "licence paratriathlon"	
	Question aux nvx licenciés sur leur adhésion aux raids avant	
	Photos sur la licence	
	Intégrer la photo dans l'appli mobile	
01/11/16	Evolution calendrier	
		Détail des manifestations
	Evolution appli mobile	
		Intégration RGF
		Calendrier des épreuves
	Changements licence de D>L ou D>C	
15/12/16	Bilan de l'arbitrage	
01/03/17	Création de la licence "Action" - Validité 4 mois de date à date	

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, rappelle que les demandes émanant des commissions nationales doivent également être appréhendées sur le plan financier.

Le Bureau Exécutif décide à l'unanimité de valider les évolutions proposées.

3. Triathlon Évènements

3.1. Point d'information suite au CA de TEVE

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, présente aux membres du Bureau Exécutif, différents points d'information suite au CA de TEVE qui s'est tenu le 16 juin dernier à l'IBIS GENTILLY :

- rencontre avec Move Publishing et Move Publishing Events
- bilan Paris 2016
- point d'étape Nice 2016
- validation de la clôture des comptes 2016 et du budget prévisionnel 2017

4. Secrétariat Général / Administration Générale

4.1. Point immobilier

Philippe LESCURE, Président, rappelle les possibles avancées suite à divers rendez-vous avec les collectivités locales.

5. Relation avec les Ligues Régionales

5.1. Validation des statuts des structures de coordination

❖ validation des statuts de la structure de coordination Rhône Alpes Auvergne :

Le Conseil d'Administration du 27 février 2016 ayant délégué au Bureau Exécutif le contrôle (instruction/validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination, le Bureau Exécutif est compétent pour traiter la demande de l'association de coordination Rhône Alpes Auvergne.

- Composition du **Conseil d'Administration** :
 - Jean Marc GROSSETETE
 - Michel EXBRAYAT
 - Fanny CHATRAIN
 - Emmanuel CHABANNES
 - Christian BAPTISTE
 - Bruno COPETTI

- Composition du **Bureau Exécutif** :
 - Président : Jean Marc GROSSETETE
 - Trésorière : Fanny CHATRAIN
 - Secrétaire : Christian BAPTISTE

L'association de coordination ne sollicitant pas d'amendement sur le texte des statuts types, **le Bureau Exécutif décide :**

- **de valider les statuts de l'association de coordination Rhône Alpes Auvergne.**

Cette décision sera communiquée à l'association de coordination Rhône Alpes Auvergne. Cette dernière peut désormais :

- se déclarer en Préfecture
- demander la publication au Journal Officiel de sa déclaration, de son objet et de son siège social.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27 février 2016 a reconnu, pour les besoins de la réforme territoriale, les associations de coordination comme des organes déconcentrés de la fédération.

❖ **validation des statuts de la structure de coordination Aquitaine Limousin Poitou Charentes :**

Le Conseil d'Administration du 27 février 2016 ayant délégué au Bureau Exécutif le contrôle (instruction/validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination, le Bureau Exécutif est compétent pour traiter la demande de l'association de coordination Aquitaine Poitou Charentes Limousin.

- **Composition du Conseil d'Administration :**
 - Alain COURPRON
 - Michelle MONSERAT
 - Raphaël BALAGUER
 - Philippe DUGOUJON
 - Patrick LORIGNY
 - Jacques SAUCEDE
 - Jean-François HASCOET
 - Franck DEGORCE
 - Michel FAUBERT
 - Huguette FAUBERT
 - Vincent GUEDES
 - Michel DEPLAGNE

Considérant que ce territoire a désigné la liste nominative des membres du CA de cette association de coordination au sein duquel seront élues les personnes aux postes de Président-e, Secrétaire et Trésorier-e et que l'association de coordination ne sollicite pas d'amendement sur le texte des statuts types,

le Bureau Exécutif décide :

- **de valider les statuts de l'association de coordination Aquitaine Poitou Charentes Limousin.**

Cette décision sera communiquée à l'association de coordination Aquitaine Poitou Charentes Limousin. Cette dernière peut désormais :

- se déclarer en Préfecture
- demander la publication au Journal Officiel de sa déclaration, de son objet et de son siège social.
- transmettre, dans le même temps, les noms des personnes élues aux postes de Président-e, Secrétaire et Trésorier-e.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27 février 2016 a reconnu, pour les besoins de la réforme territoriale, les associations de coordination comme des organes déconcentrés de la Fédération.

6. Informations / Questions diverses

Jean-Michel BUNIET félicite les organisateurs de Besançon pour la belle tenue de la World Paratriathlon Event et les résultats des paratriathlètes français.

Emmanuel CHABANNES félicite les organisateurs de Valence pour les 2 étapes de D1 et de D2 de Triathlon et l'ensemble des autres épreuves jeune et open.

Philippe LESCURE souligne le succès du Championnat de France de Triathlon L à Baudreix Soulor Aubisque. Le parcours cycliste a été apprécié des triathlètes.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONÉ

JEUDI 11 AOÛT 2016 – 18H30 / 18H45

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Patrick SOIN
Absent(s)/excusé(s)	Emmanuel CHABANNES, Frank GASQUET, Bernard SAINT-JEAN

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Audience de conciliation du 18 août 2016 - Team Charentes Triathlon

En vue de l'audience de conciliation prévue au CNOSF le 18 août prochain (dossier Association Team Charentes Triathlon / F.F.TRI.), il est proposé au BE de donner mandat à Monsieur Jacky BAUDRAND, membre du Conseil d'Administration et Président de la Commission Nationale Sportive, ainsi qu'à Monsieur Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, pour :

- représenter la F.F.TRI.
- proposer toute mesure de conciliation qui leur semblera utile
- valider, au nom de la F.F.TRI., tout accord amiable ou proposition de conciliation qu'ils jugeront approprié.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Dominique FRIZZA souhaite, qu'à l'avenir, la RGF puisse être appliquée sur le terrain lors des GEF et que les textes soient écrits de manière à ce qu'ils ne permettent aucune interprétation.

Philippe LESCURE propose que ce sujet soit abordé lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2. Informations / Questions diverses

2.1. Triathlon de Nice 2016

Suite à l'attentat du 14 juillet dernier, la mairie de Nice a décidé d'annuler les championnats d'Europe de cyclisme sur route qui devaient se tenir à Nice du 14 au 18 septembre.

La finale du Grand Prix de Triathlon pour la recherche sur le cancer étant prévue à Nice au début du mois d'octobre, contact est d'ores et déjà pris avec la mairie pour connaître les dispositions en matière de sécurité prises sur cette période.

2.2. Immobilier

Compte tenu de l'occupation illégale de notre bâtiment depuis le mois d'octobre 2013, la F.F.TRI. avait sollicité auprès de l'administration fiscale un dégrèvement de la taxe foncière correspondante.

Une réponse favorable nous est parvenue ce jour pour ce qui concerne la taxe foncière 2014 et 2015.

Une procédure similaire sera engagée pour demander le dégrèvement de la taxe foncière 2016 ainsi que de la taxe sur les bureaux pour la même période.

2.3. Magazine "Outdoor Experts" (n° 179 du mois de juillet/août)

Le Président LESCURE invite les membres du BE, mais aussi toutes personnes intéressées par les disciplines enchaînées, à consulter le n° 179 du magazine "Outdoor Experts"(juillet/août).

Dans ce numéro sont publiés des articles spécialement dédiés au Triathlon, aux disciplines enchaînées et au raid, ainsi que des interviews des représentants fédéraux.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

BUREAU EXÉCUTIF

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016 - 14H00 / 19H00
SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2016 - 08H30 / 12H30
PARIS

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

Le Président LESCURE tient à exprimer un message de reconnaissance fédérale à Dominique SAGARY, démissionnaire de toutes ses fonctions, au regard de son inlassable activité au sein de notre fédération. Le Président LESCURE a pu mesurer son implication et son attachement au développement du triathlon les douze dernières années et salue son action, toujours empreinte de l'intérêt général pour notre sport.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

De date à date au 31/08, il faut noter + 6,21% de licenciés supplémentaires et 17 clubs supplémentaires soit 796 clubs.

1.2. Siège fédéral : point de situation

L'audience du 07 juillet 2016 s'est soldée par un nouveau report. La prochaine audience est prévue le 24 octobre prochain.

1.3. Etude d'une prolongation de la présence de Marine Migeon

Un CDD de 6 mois sera proposé à Marine MIGEON.

1.4. Mouvement de personnel

Patrick SOIN, Secrétaire Général, rappelle qu'un processus de recrutement a été engagé suite au départ de Mme Beie MOUA. Mme Stéphanie EKAMBI, Standardiste/Assistante administrative, s'est portée candidate. Patrick SOIN propose aux membres du BE de privilégier l'accompagnement et la promotion interne des salariés et de valider la candidature de cette dernière.

Le BE valide à l'unanimité la candidature de Mme Stéphanie EKAMBI.

1.5. Service civique

Les structures ayant un agrément individuel en cours à la date du 16 septembre 2016 sont :

- Poissy Triathlon valable jusqu'en 2019,
- Limoges Triathlon valable jusqu'en 2019
- Rouen Triathlon valable jusqu'en 2018,
- Toulouse Métropole valable jusqu'en 2018,
- Côte d'Opale Triathlon valable jusqu'en 2018.

A la date du 16 septembre 2016, il existe 3 volontaires recensés par l'agence du service civique.

La demande d'agrément collectif est en cours mais prend énormément de temps dans la mesure où :

- L'agence du service civique ne reçoit par téléphone seulement le mercredi matin et pas de remplacement pendant les congés,
- Les délais d'instruction sont assez longs (jusqu'à 3 mois),
- Les structures éligibles à l'agrément collectif doivent obligatoirement avoir un numéro de SIRET, or dans le fichier transmis, l'agence a constaté que de nombreux SIRET et de nombreuses adresses de sièges sociaux n'étaient pas conformes aux déclarations INSEE. La base de données ayant été mal renseignée, nous sommes dans l'obligation de retraiter la base de données, club par club.

Une piste à étudier pour accélérer les possibilités de mise en place de service civique dans nos structures serait de passer par l'intermédiaire de la fédération nationale profession sports & loisirs, laquelle est engagée dans cette voie depuis plusieurs années déjà.

1.6. Réunion d'information téléphonique : CA + Président-e-s de Ligues

Cette réunion d'information à laquelle seront invités les membres du CA et les Président-e-s de ligues, est prévue le **4 octobre à 18h00** et abordera les thématiques suivantes :

- JO/JP - Bilan 2016 20'
- Réforme territoriale 20'
- Raid et Swimrun 20'

1.7. Conseil d'administration dédié à l'examen du projet de RGF 2017

Le CA examinera le projet de RGF 2017 le **mardi 18 octobre à 18h**.

1.8. Dates et représentations fédérales :

1.8.1. Colloque CRA (Lille) et colloque CTL (CREPS de Wattignies)

A définir

1.8.2. Colloque DTN : 3 au 5 novembre, Fontainebleau

Représentant fédéral jeudi 3 novembre : Président LESCURE

1.8.3. Colloque Arbitres nationaux / délégués techniques : 12 et 13 novembre 2016, Lyon

Représentant fédéral : Président LESCURE.

1.9. Séminaire des Président-e-s de Ligues : Organisation et ordre du jour

Le projet d'ordre du jour sera transmis aux membres du BE pour avis et complément.

1.10. Proposition de création de 2 présentations

Il est proposé d'utiliser l'outil PREZI pour créer deux présentations sur les sujets suivants :

- les comptes F.F.TRI.
- les animations (animathlon, rando triathlon...)

Ces supports pourraient être utilisés lors des AG de ligues.

Le BE valide cette proposition.

1.11. Espace Tri 2.0 : point d'information

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente :

- Les évolutions mises en place :
 - Remise en conformité des droits d'agrément des épreuves Distances L et XL
 - Fusion Ligue de Normandie
 - Intégration des Raids & SwimRun
 - Raids : Jeune 6-9 / Jeunes 8-11 / Jeunes 10-13 / Jeunes 12-19, Distances XS / S / M / L / XL / XXL
 - SwimRun : Distances XS / S / M / L / XL / XXL
 - Fusion frais de dossier et droits de mutation
 - Intégration par fichier des :
 - Droits de mutation
 - Droits de formation
 - Paiement en ligne par carte bancaire des droits de mutation et des droits de formation
 - Changement de qualification des arbitres
 - Affichage de messages d'avertissement "licence paratriathlon"
 - Ajout d'une question pour savoir si les demandeurs de licence étaient précédemment licenciés auprès de la FRMN
 - Ajout de la photo sur la licence

- Les évolutions en attente :
 - Ajout de la photo sur la licence disponible sur l'appli mobile
 - Ajout du calendrier des épreuves sur l'appli mobile
 - Ajout de détail dans le calendrier des manifestations
 - Ajout d'un bilan de l'arbitrage
 - Création de la licence "Action" (validité 4 mois de date à date)

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, rappelle que des réunions sont prévues prochainement pour travailler sur l'évolution d'Espace Tri 2.0 :

- le 13 octobre avec ANEWCO
- le 14 octobre avec ANEWCO, le groupe « projet Espace Tri 2.0 » et les correspondant-e-s de ligue.

1.12. Espace Tri 2.0 : Organisation pour la nouvelle version

Les évolutions souhaitées et/ou attendues d'Espace Tri 2.0 nécessitent le développement d'une nouvelle application. Ces développements peuvent être soit internalisés, soit externalisés.

Le BE valide le maintien de l'externalisation du développement d'Espace Tri 2.0. Compte tenu des échéances électorales, il sera demandé à ANEWCO de nous proposer un contrat d'une année (effectif à compter du 1^{er} janvier 2017) dans un premier temps.

1.13. Certificat médical

Le certificat médical évolue suite à la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé ainsi qu'au décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Dorénavant le libellé "non contre indication à la pratique du sport" vaudra pour la pratique du sport en général, pour tous les sports à l'exception de plusieurs disciplines spécifiques.

De plus, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an) dans le cadre d'un renouvellement de licence. Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle.

En raison de la publication tardive du décret relatif au certificat médical, la F.F.TRI. n'a pas pu mettre en place de dispositions informatiques pour en assurer la gestion et invite les licenciés à conserver précieusement le certificat médical qui sera délivré par leurs médecins, soit sous forme numérique (PDF) soit sous forme papier, car celui-ci sera exigé pour la saison 2018 en complément du questionnaire de santé qui sera mis en place.

1.14. Mise en demeure CNIL

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a adressé une mise en demeure listant les points à corriger concernant l'Espace Tri 2.0 ainsi que le site fédéral www.fftri.com.

Les points relatifs à l'Espace Tri 2.0 sont d'ores et déjà corrigés :

- Mise en place d'un protocole HTTPS sur l'ensemble des pages espacetri.fftri.com ;
- Sécurisation des mots de passe en imposant l'utilisation de 6 caractères au minimum, dont au moins 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre ;
- Sécurisation des mots de passe en imposant un renouvellement tous les 6 mois ;
- Ajout d'une mention d'information "CNIL" sur les pages "Créer un club", "Devenir organisateur" et "Nous contacter" ;
- Suppression du champs "date de naissance" de la page "Nous contacter".

Les points relatifs au site www.fftri.com restent à finaliser, à savoir :

- Informer les internautes de manière claire et complète (par exemple sur un bandeau en page d'accueil) des finalités exhaustives de tous les cookies déposés et soumis au consentement et de la possibilité de changer les paramètres des cookies en cliquant sur un lien présent dans le bandeau
- Mettre à disposition des internautes une solution adéquate permettant d'accepter ou de refuser le dépôt des cookies

1.15. Information CNOSF Assurance

1.15.1. Dommages corporels pour les athlètes de haut niveau

Le CNOSF a organisé une réunion le 13 juillet dernier, en présence de représentants du Ministère chargé des Sports, pour évoquer les interrogations soulevées par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

De manière non exhaustive, des interrogations spécifiques ont été formulées, à savoir :

- sur le volet "AT/MP" :
 - quelles sont la portée et les modalités d'application de la loi pour les athlètes de haut niveau résidant à l'étranger ?
 - quelle est la position du DTN dans le cadre de ses fonctions devant inscrire les athlètes non affiliés à un régime général ?
- sur le volet "assurances dommages corporels" :
 - Quels sont les types et montants des garanties à souscrire ?
 - Y a-t'il nécessité, ou non, à prendre en compte les risques "accident de trajet" dans le cadre des garanties d'assurances dommages corporels ?

Le CNOSF précise qu'une réponse est en cours d'élaboration par les Services du Ministère et nous sera adressée dans les meilleurs délais.

1.15.2. Garanties "Dommages corporels" souscrites pour les athlètes de haut niveau F.F.TRI.

Les garanties "Dommages corporels" souscrites par la F.F.TRI. à compter du 29 août 2016, pour ses athlètes de haut niveau sont les suivantes :

Décès	100 000 € (contre 77 000 € précédemment)
Invalité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalité) sous déduction d'une franchise relative <5%	250 000€ porté à 500 000€ si le taux d'invalité est supérieur à 50% (contre 77 000 € porté à 153 000 € précédemment) Un taux d'invalité permanente supérieur ou égal à 66 % donnera lieu au versement de 100 % du capital.
Indemnités journalières, franchise 7 jours, indemnisation maximum, 365 jours répartis sur 2 ans	30 €/jour
Frais médicaux	10 000 € (contre 5 000€ précédemment)
Forfait hospitalier	10 000 € (contre 5 000€ précédemment)
Bris de lunettes	500 €
Frais de remise à niveau scolaire	5 000 € (contre 1 000€ précédemment)
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	10 000 € (contre 3 000€ précédemment)

Ce tableau de garanties pourra être adapté si des recommandations du CNOSF, du Ministère ou si un décret d'application venaient ultérieurement à préciser les montants de garantie à prévoir.

1.15.3. Consultation publique sur l'avant-projet de loi portant réforme de la responsabilité civile

Après avoir réuni les fédérations sportives, la contribution du CNOSF a été transmise au Ministère de la Justice dans le cadre de la consultation publique engagée dans le cadre de la réforme afférente à la responsabilité civile.

Toutes les fédérations sont concernées par ce dossier et l'action du CNOSF doit notamment tendre à réduire les effets induits aggravants pour la gestion de nos activités.

La prochaine réunion au cours de laquelle les spécificités du sport seront défendues, interviendra en lien avec la Direction des affaires civiles et du Sceau au Ministère de la justice.

1.16. Ordre du jour du Conseil d'Administration du 29 octobre 2016

Le projet d'ordre du jour sera transmis aux membres du BE pour avis et complément.

1.17. Saisine par voie électronique

Conformément au décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, les collectivités territoriales et les **fédérations** sportives délégataires d'une mission de service public (**ainsi que leurs organes déconcentrés : ligues régionales et comités départementaux**) vont devoir mettre en place à compter du 7 novembre 2016 un dispositif de saisine par voie électronique :

- soit par téléprocédure,
- soit par formulaire de contact
- soit par email.

Il est proposé d'ouvrir à la saisine électronique, sur un mail dédié SVE@fftri.com, les sujets suivants pour lesquels notre Réglementation Sportive impose l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (hors discipline et antidopage) :

- les demandes de dérogation auprès de la CNS
- les contestations auprès de la CNS des décisions de la CNGE (pénalités) / nota en cas de pénalités financières, le chèque devra être transmis par courrier
- les réclamations adressées à la CNS
- les appels auprès du BE pour contester les décisions de la CNS prises dans le cadre des procédures de réclamation et de contestation)

Les accusés de réception et/ou d'enregistrement seront gérés manuellement.

Cette proposition est validée par le BE et sera intégrée dans le projet de Réglementation Sportive 2017.

NOTA : les modalités techniques de saisine par voie électronique ont été modifiées par le CA du 16 novembre 2016, la saisine s'effectue via le formulaire de contact mis en place.

2. Trésorerie Générale

2.1. Financements européens

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, présente les possibilités de financements européens Erasmus+.

Le programme européen Erasmus+ (2014-2020) comporte un volet Sport. Il est doté d'un budget de 265 941 000 € sur 7 ans. En introduisant un volet Sport dans ses actions, l'Union européenne souhaite promouvoir :

- l'intégrité du sport (lutte contre le dopage, contre les matches truqués, contre la violence, contre l'intolérance et les discriminations) ;
- la bonne gouvernance dans le sport et la double carrière des athlètes ;
- les activités de volontariat et à travers l'insertion sociale, l'égalité des chances, le rapport sport/santé...

Deux types de projets peuvent être soutenus :

- les partenariats collaboratifs
- les manifestations européennes à but non lucratif

Les projets soutenus devront permettre le développement, le transfert ou la mise en œuvre de pratiques innovantes à tous les niveaux - du local à l'europpéen. Une attention particulière sera apportée aux activités de promotion du « sport pour tous » et favorisant le développement de la pratique des activités physiques et sportives.

Plus d'information sur le site internet dédié <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sport-2.html>

2.2. Suivi budgétaire au 31/08/2016

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, présente le suivi budgétaire au 31 août 2016.

2.3. Préparation du budget 2017

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, indique qu'un courrier a été envoyé le 12 septembre 2016 pour préciser que la procédure de montage du budget prévisionnel 2017 est lancée.

3. Marketing / Communication

3.1. Equipementier 2017/2020

Le Bureau Exécutif souhaite finaliser l'équipementier 2017-2020 dans les meilleurs délais.

3.2. Contacts marketing en cours

De nombreux contacts sont en cours.

4. Triathlon Évènements

4.1. Point général

4.1.1. Nice 2016 et suite remboursements

Après la tragédie du 14 juillet à Nice, plusieurs réunions d'organisation se sont tenues avec les autorités, dans le but d'assurer les dispositifs de sécurité et de secours dans le cadre de l'état d'urgence. Toutes les solutions ont été envisagées avec l'Etat pour répondre aux conditions de sécurité optimales. La Ville de Nice au terme de nombreux échanges avec l'Etat a estimé que ce dispositif nécessitait un engagement trop important de forces de l'ordre déjà beaucoup mobilisées par ailleurs.

En conséquence, l'ensemble du programme : Course Elite du Grand Prix de D1, Championnats de France Groupes d'Âges et course open, est annulé. La F.F.TRI., qui de son côté avait mis tout en œuvre pour l'organisation de ces épreuves, mesure la déception des concurrents et s'y associe.

Le remboursement des concurrents sera mis en œuvre dans les prochains jours.

4.1.2. Embrun 2016/2017

L'édition 2016 s'est bien déroulée et une reconduction de l'organisation pour 2017 est prévue.

4.1.3. Paris 2017

Le Triathlon de Paris sera organisé le 2 juillet 2017. L'épreuve réintègre un peu plus la Ville de Paris, la partie natation est prévue dans le bassin de la Villette.

4.1.4. Bike and Run Paris 2017

Le Bike & Run de Paris sera organisé le 26 mars 2017.

4.2. Réflexion sur la tarification des inscriptions en ligne

Le pilote de cette réflexion sur la tarification est Pierre BIGOT. Il ressort des réunions de réflexion :

- qu'il est nécessaire d'aider les petits organisateurs à utiliser le système d'inscription
- qu'il est nécessaire de rester dans les prix du marché
- qu'il est nécessaire d'offrir des services complémentaires
- qu'il ne pas répercuter de frais pour le participant en plus du coût d'inscription, le prix payé doit comprendre les frais + le coût de l'inscription
- qu'il est nécessaire de développer les partenariats

L'objectif visé pour 2017, 50.000 inscriptions, pour 2018, 100.000 inscriptions.

5. Vie Sportive

5.1. Projet de calendrier 2017

Le Président propose que le calendrier 2017 des Grandes Epreuves Fédérales soit présenté par le Président de la CNGE lors du BE téléphoné le 17 octobre 2016 à 18H00.

5.2. Groupe de travail : prospectif et suivi

Une réunion de travail est prévue le lundi 26 septembre prochain.

6. Développement

6.1. Raids / SwimRun

Un courrier sera prochainement adressé aux ligues régionales précisant :

- qu'une demande de délégation pour les raids a été effectuée suite au rapprochement opéré entre la F.F.TRI. et la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN) ;
- que le rapprochement avec la FRMN se déroule selon le calendrier prévu, dans un climat très favorable ;
- qu'il convient d'accueillir les clubs de raids dans les meilleures conditions (statuts, quotas d'arbitrage...).

Ce courrier précisera également l'avancée des travaux sur la question des SwimRun.

6.2. Statuts club

Jean-Michel BUNIET propose d'aménager les statuts club en précisant qu'il s'agit d'un **modèle** de « statuts club » (et non de statuts types imposés aux clubs), et que la rédaction des « statuts clubs » reste libre, chaque club peut rédiger ses statuts selon le modèle à sa convenance, sous réserve du respect des dispositions exigées par la F.F.TRI. et par le code du Sport ci-après détaillées :

- **La F.F.TRI. exige que les statuts mentionnent impérativement :**
 - o Que tous les membres du club, ou de la section, doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI.,
 - o Que l'assemblée générale doit se tenir avant l'assemblée générale du Comité Départemental, ou à défaut de la Ligue Régionale,
 - o Que les fonctions de Président, Secrétaire et Trésorier sont occupées par 3 personnes distinctes,
 - o Que la comptabilité du club est tenue conformément aux règlements en vigueur,
 - o Les dates de l'exercice budgétaire

- **Tenant compte de l'article L121-4 du Code du Sport qui prévoit que l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée vaut agrément, l'article R121-3 du Code du Code du Sport, impose les dispositions suivantes :**

1° Des dispositions relatives au fonctionnement démocratique de l'association.

Les statuts prévoient :

- a) La participation de chaque adhérent à l'assemblée générale ;
- b) La désignation du conseil d'administration par l'assemblée générale au scrutin secret et pour une durée limitée ;
- c) Un nombre minimum, par an, de réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration ;
- d) Les conditions de convocation de l'assemblée générale et du conseil d'administration à l'initiative d'un certain nombre de leurs membres ;

2° Des dispositions relatives à la transparence de la gestion.

Les statuts prévoient également :

- a) Qu'il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses ;
- b) Que le budget annuel est adopté par le conseil d'administration avant le début de l'exercice ;
- c) Que les comptes sont soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice ;

- d) Que tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale ;

3° Des dispositions relatives à l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes.

Les statuts prévoient que la composition du conseil d'administration doit refléter la composition de l'assemblée générale.

Les statuts comprennent, en outre, des dispositions destinées à garantir les droits de la défense en cas de procédure disciplinaire et prévoir l'absence de toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association.

Cette proposition est validée par le BE. Le modèle de "statuts club" est disponible sur le site Internet fédéral à l'adresse suivante :

- http://www.fftri.com/files/pdf/20160923Statuts_clubmodeleV2.docx.

6.3. SwimRun

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement informe les membres du BE de la tenue d'une réunion de réflexion sur le SwimRun au ministère le 19 septembre dernier en présence de représentants du ministère, d'organiseurs de SwimRun et de la F.F.TRI..

A l'image du rapprochement réalisé avec la Fédération des Raids Multisports de Nature, il s'agit d'étudier les possibilités d'attribution d'une délégation "SwimRun" en intégrant un minimum de contraintes réglementaires ou sécuritaires et non pas d'uniformiser ou d'aseptiser la discipline.

6.4. Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme

La F.F.TRI. fait le choix de s'associer au [Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme](#) et de s'investir aux côtés des pouvoirs publics. Dès à présent, la F.F.TRI. s'engage donc à :

- rendre visible le sexisme qui se manifeste dans la vie quotidienne des femmes – au travail, dans l'espace public, dans la sphère privée et familiale, dans le sport, la culture, ou encore les médias ;
- mettre en lumière les femmes qui, dans tous ces domaines, font face, innovent, agissent, produisent et dont le travail, la création, l'engagement sont souvent maintenus dans l'ombre ;
- agir pour que chacun, dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi dans sa vie personnelle, amicale, familiale, ou dans son rôle de parent, fasse reculer tout ce qui porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes.

6.5. Pass stage

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, rappelle que le Conseil d'Administration du 28 mai 2016 a été informé de la création d'un "pass stage" permettant de couvrir en responsabilité civile:

- les ligues et comités départementaux qui souhaitent ouvrir les stages qu'ils ouvrent aux non licenciés ainsi qu'aux licenciés F.F.TRI. "dirigeant",
- les participants au stage, non licenciés ou licenciés F.F.TRI. "dirigeant".

Ce dernier présente la proposition de procédure à respecter pour mettre en oeuvre ce nouveau dispositif :

1. La ligue ou le comité départemental déclare le stage **au plus tard 72h avant le début du stage** sur un formulaire informatique (le lien sera communiqué aux ligues et comités départementaux).
2. La F.F.TRI. transmet ensuite à la ligue ou au comité départemental concerné un lien permettant de renseigner la liste des participants.
3. Le pass stage (format papier) doit être complété et signé par le participant avant l'ouverture du stage (une même personne peut prendre plusieurs pass stage dans l'année).
4. La ligue ou le comité départemental concerné renseigne **avant le début du stage** le formulaire informatique communiqué. A défaut, la garantie assurance ne sera pas validée.

La procédure proposée est validée par le BE.

7. Haut Niveau / International / Médical

7.1. Partenariat F.F.TRI./ITU Programme de formation "ITU Activator Community Combo Courses"

L'ITU a initié un programme de formation pour les pays africains de langue anglaise et française. La F.F.TRI. a été sollicitée et une convention sera signée lors du congrès ITU de Madrid pour piloter cette formation. Dominique FRIZZA coordonnera ce programme financé à 100% par l'ITU.

Une première formation a été délivrée à Niamey au Niger. 2 Conseillers Techniques Nationaux, Laurent MASSIAS et Philippe FATTORI mèneront la formation technique.

7.2. Congrès électif de l'ITU - Dimanche 11 décembre à Madrid (Espagne)

7.2.1. Candidatures françaises

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Bernard SAINT-JEAN : Constitution Committee
- Philippe FATTORI : Coach Committee
- Jessica HARRISON : Athlete Committee
- Yannick BOURSEAUX : Athlete Committee
- Claude MARBLE : Medical Committee

Le Bureau Exécutif valide ces candidatures.

7.2.2. Représentant-e-s- F.F.TRI.

Le Bureau Exécutif valide les noms des deux représentants fédéraux :

- Philippe LESCURE
- Dominique FRIZZA

7.3. FRATRI

Un Bureau Exécutif de la FRATRI se tiendra le vendredi 09 dans la matinée et une Assemblée Générale le vendredi 09 après-midi, à Madrid, en marge du congrès ITU.

7.4. Groupe de travail ITU sur une licence internationale nomenclaturée

Pierre BIGOT intègre ce groupe de travail. Les règles proposées sont d'apposer un logo ITU sur la licence et d'imposer la date de fin de validité de la licence.

7.5. Fédération Royale Marocaine Sport pour Tous (FRMST)

Une convention a été signée sur 3 années de 2011 à 2013 autour de 3 axes :

- la formation
- la création d'une fédération
- l'organisation d'une manifestation

En mai 2015, la double championne du monde du 400m haies, Mme Nezha Bidouane, a été élue à l'unanimité Présidente de la Fédération Royale Marocaine Sport pour Tous (FRMST). La FRMST souhaite s'engager dans le développement du Triathlon et plus particulièrement auprès des femmes et des enfants et souhaiterait passer à nouveau une convention avec la F.F.TRI. dans le cadre de formations

Le Bureau Exécutif valide le principe d'inscrire cet accompagnement dans le cadre de la formation ITU.

7.6. Mallette EFT / Sollicitation ATU

Le Président de l'ATU a demandé le droit de traduire en arabe, en portugais et en anglais la mallette EFT afin de pouvoir la distribuer et réaliser des formations.

Il est proposé de gérer la question des droits liés à la mallette EFT directement avec l'ITU lors du congrès ITU de Madrid.

7.7. Etats généraux du Sport de Haut Niveau

Dans le contexte de la candidature olympique et paralympique de Paris 2024, le Secrétaire d'Etat Thierry BRAILLARD souhaite engager avec les fédérations une réflexion collective afin de projeter vers l'avenir et préparer la génération 2024.

Le mois d'octobre 2016 sera consacré à une large concertation de tous les acteurs : les Etats Généraux du sport de haut niveau.

Dans ce cadre, la F.F.TRI. mènera des entretiens avec différents acteurs de la vie fédérale. Une restitution physique sera tenue le samedi 03 décembre 2016.

8. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

8.1. Réforme territoriale

8.1.1. Validation des statuts de la structure de coordination Grand Est

Le Conseil d'Administration du 27 février 2016 ayant délégué au Bureau Exécutif le contrôle (instruction/validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination, le Bureau Exécutif est compétent pour traiter la demande de l'association de coordination Grand Est.

- Composition du **Conseil d'Administration** :
 - Président : Patrick SANCHEZ (Alsace)
 - Secrétaire : Bruno FLEURET (Champagne –Ardenne)
 - Trésorier : Jean Claude ZIENKIEWICK (Lorraine)
 - MEYER Bertrand - GRAUFFEL Sébastien - SCHILDKNECHT Hugues (Alsace)
 - SOIN Patrick - BAUDOUX Clara - REGE-TURO Bruno (Champagne - Ardenne)
 - PY Alexandre - DEMANGEON Christophe - DUTHILLEUL Jean Paul (Lorraine)

L'association de coordination ne sollicitant pas d'amendement sur le texte des statuts types, **le Bureau Exécutif décide de valider les statuts de l'association de coordination Grand Est.**

Cette décision sera communiquée à l'association de coordination Grand Est. Cette dernière peut désormais:

- se déclarer en Préfecture
- demander la publication au Journal Officiel de sa déclaration, de son objet et de son siège social.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27 février 2016 a reconnu, pour les besoins de la réforme territoriale, les associations de coordination comme des organes déconcentrés de la fédération.

8.1.2. Analyse du CDES et proposition d'adapter l'intervention du BE à la seule vérification des statuts utilisés dans les traités de fusion

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport a été interrogé afin que soient précisées les obligations fédérales en matière de validation des traités de fusion. Il apparaît que la F.F.TRI. n'a aucune obligation en matière de validation des traités de fusion, **la seule obligation étant de valider les statuts des nouvelles ligues.**

Compte tenu de cette information, le BE décide de réviser les points 8.2.5. et 8.2.8. du PV du Conseil d'Administration du 27 février 2016 :

- **le BE contrôlera et validera uniquement les statuts des nouvelles ligues** (le BE ne contrôlera pas et ne validera pas les traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme)
- les étapes 12 et 13 du calendrier général de mise en place de la réforme sont renommées de la manière suivante **"validation des statuts"** (au lieu de "validation des traités de fusion")

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport a également été interrogé à propos des éventuelles responsabilités qui peuvent être engagées en cas d'irrégularités identifiées après l'adoption des traités de fusion par les nouveaux territoires :

- Si l'irrégularité constitue une simple erreur (une méprise) non déterminante dans la conclusion du traité, cela ne remet pas en cause la fusion et la nouvelle ligue fera son affaire de la gestion du ou des problèmes ainsi mis à jour ;
- Si l'irrégularité constitue une erreur substantielle dans la conclusion du traité, autrement dit une erreur qui est telle que si la ligue contractante avait connu la réalité, elle n'aurait pas signé le traité de fusion, cela peut alors remettre en cause la fusion par une action en nullité pour vice du consentement exercée par la ligue « trompée » ;
- Si l'irrégularité constitue une faute de gestion caractérisée et que cela peut être prouvée, la responsabilité civile personnelle du ou des dirigeants concernés peut être recherchée ;
- Si l'irrégularité constitue une fraude (faute intentionnelle), la responsabilité pénale du ou des dirigeants concernés peut être recherchée.

Par ailleurs, le Centre de Droit et d'Economie du Sport précise que les irrégularités qui porteraient sur la tenue des assemblées générales d'approbation de la fusion, telles que le non-respect des conditions de quorum ou de majorité requises par les statuts, sont également susceptibles d'entraîner l'annulation de la délibération portant approbation de la fusion.

8.1.3. Proposition prestation accord-sport / accompagnement sur l'élaboration des traités de fusion

Le BE confirme la possibilité optionnelle pour les ligues régionales de faire appel à l'accompagnement proposé par le cabinet Accord Sport sur les thématiques suivantes aux fins de sécuriser leurs démarches :

- **diagnostic et accompagnement au rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire fasse appel à Accord Sport pour cette prestation)
 - 3000 € HT par nouvelle ligue pour 25h de consultation (**prise en charge fédérale à hauteur de 60%**)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
 - frais de déplacement en sus
- **rédaction du traité de fusion** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic)
 - 2000 € HT par nouvelle ligue (**prise en charge fédérale à hauteur de 60%**)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
- **assistance à la finalisation du rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic et de rédaction du traité)
 - 1000 € HT par nouvelle ligue (**prise en charge fédérale à hauteur de 60%**)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

8.1.4. Situation de la ligue Côte d'Azur : litige photocopieur devant le tribunal

La ligue Côte d'Azur nous a informé qu'elle avait déposé un recours auprès de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence dans le cadre d'une procédure judiciaire liée à la location de matériel informatique et d'un photocopieur.

8.1.5. Google site sur la réforme territoriale

Un Google Site traitant de la réforme territoriale "F.F.TRI." a été mis en place, il est accessible à l'adresse suivante : <https://sites.google.com/fftri.com/lareformeterritoriale>.

8.2. Questionnement quant à la participation des Président-e-s des associations de coordination au séminaire des Président-e-s de ligues

Le BE valide à la majorité la participation des Président-e-s des associations de coordination au séminaire des Président-e-s de ligues, dans les mêmes conditions financières que celles prévues pour les ligues régionales.

8.3. Nouveau règlement disciplinaire à adopter lors de l'AG de mars 2017

Les services juridiques du CNOSF ont transmis une note aux fédérations précisant que le [décret n°2016-1054](#), paru au Journal officiel du 03 août 2016, est venu modifier les dispositions du règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées.

Ce décret, résultant de la volonté du mouvement sportif de moderniser et simplifier les procédures disciplinaires, apporte un certain nombre de modifications parmi lesquelles on peut retenir :

- La possibilité pour les fédérations d'adopter des dispositions complémentaires au règlement disciplinaire type ;
- L'extension du champ disciplinaire aux dirigeants et licenciés de fait ainsi qu'aux personnes licenciées au moment des faits ;
- La possibilité de recourir au courrier électronique pour un certain nombre d'actes (convocation, notification de décision), ainsi qu'aux conférences audiovisuelles pour tout ou partie des débats ;
- La réduction des délais de convocation (de 15 à 7 jours) et de procédure (de 3 mois à 10 semaines en 1ère instance, de 6 mois à 4 mois au total). Ces délais peuvent toutefois être prorogés d'un mois en cas de circonstances exceptionnelles ;
- La suppression de l'automatisme du caractère suspensif de l'appel ;
- La confirmation de la possibilité de prononcer des mesures conservatoires ;
- La modification de la liste des sanctions prévues par le règlement, offrant davantage de souplesse aux fédérations et inscrivant la possibilité, sous conditions, de sanctions automatiques.

La date limite d'adoption du règlement disciplinaire par les fédérations est fixée au **1^{er} juillet 2017**.

Par ailleurs, le décret modifie également l'annexe I-V du code du sport (Dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées) **afin de permettre aux fédérations de prévoir l'adoption du règlement disciplinaire par une instance collégiale autre que l'assemblée générale.**

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général